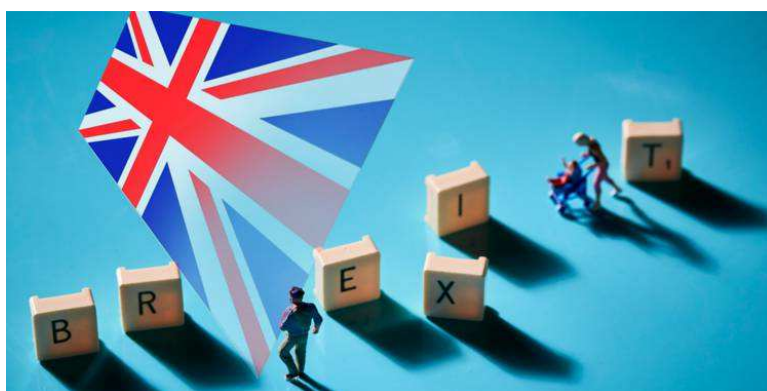


CONTRIBUTION

Décembre 2017

Les effets du Brexit en Normandie



Rapporteurs

Jean-Luc Léger
Nicole Orange

Chargée de mission

Isabelle Labiche



Sommaire

Auditions et remerciements.....	3
Introduction.....	4
A / Enjeux transversaux.....	5
Circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.....	5
Import-Export.....	7
Programmes européens.....	9
B / Enjeux sectoriels.....	10
Pêche.....	10
<i>Le cas des îles anglo-normandes.....</i>	<i>13</i>
Agriculture et industrie agroalimentaire.....	14
Energie.....	15
Transports.....	17
Résidents britanniques en Normandie.....	21
Tourisme.....	23
Echanges linguistiques et culturels.....	25
Enseignement supérieur.....	27
Recherche.....	30
Projets Interreg France (Manche) Angleterre en cours.....	32
Conclusion.....	35
<i>Éléments complémentaires.....</i>	<i>38</i>
Synthèse des retours au questionnaire adressé aux membres du CESER.....	38
La Région des Hauts-de-France.....	39
<i>Documents annexes.....</i>	<i>40</i>
Tableau des opportunités, menaces, forces et faiblesses du Brexit pour la Normandie.....	41
6 scénarios pour le Royaume-Uni.....	42
Evolution du cours de la livre sterling face à l'euro.....	43
L'activité import-export entre la Normandie et le Royaume-Uni.....	44
Cartes des droits de pêches au bord des côtes britanniques.....	46
La présence britannique dans le tourisme et les résidences secondaires en Normandie.....	48
<i>Saisine du président de Région.....</i>	<i>50</i>
Courrier de M. Hervé MORIN.....	51
Réponse de M. Jean-Luc LEGER.....	52

Auditions et remerciements

Le CESER de Normandie remercie l'ensemble des personnes qui ont pris part à cette réflexion en acceptant de nous rencontrer ou de transmettre des informations. Nous tenons notamment à saluer (les titres et les fonctions spécifiés sont ceux du moment de leur entretien avec le CESER) :

Nathalie AUBOURG, vice-présidente chargée des Relations Internationales au sein de la ComUE Normandie et maître de conférences en sciences de gestion à l'université du Havre

Jean-Guy BERNARD, directeur de l'École de Management Normandie (EMN)

Jean-Philippe BAUR, avocat fiscaliste

Jean-Philippe BRIAND, directeur-adjoint de l'AUCAME Caen Normandie

Marithé CONNAN, conseillère aux affaires internationales, DIRECCTE Normandie

Philippe DEISS, directeur de Ports Normands Associés

Sandrine FANGET, directrice-adjointe Economie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation, Région Normandie

Alain FILLOUX, professeur en microbiologie moléculaire à la Faculté de Sciences naturelles, Département des Sciences de la vie, Imperial College London

Laurent GALY, directeur de Britline et marché clientèle Anglophone

Liam GRAHAM, professeur d'économie, University College London (UCL)

Sabine GUICHET-LEBAILLY, chef de service Action internationale et programmes européens, direction Europe et International, Région Normandie

Maryline HAIZE-HAGRON, directrice des aéroports de Caen-Carpiquet et Deauville

Laura HELEINE, chargée de mission Programmes européens, direction Europe et International, Région Normandie

Philippe HUGO, chargé de mission au sein du service Stratégie - Prospective - Intelligence Economique de la Région Normandie

Michel LAFONT, Responsable du Pôle Économie & Prospective des chambres d'agriculture de Normandie

Jean-Pierre LARCHER, chargé de mission au sein du service Stratégie - Prospective - Intelligence Economique de la Région Normandie

Alexandre LAVISSIERE, Professeur Assistant en stratégie, logistique et affaires internationales à l'EMN

Alice LEBAS, responsable des études, Comité Régional de Tourisme de Normandie

Stéphane LECLERC, maître de conférences en droit public à l'Université de Caen

Stéphane LOBBEDEY, chef de service Energies renouvelables au sein de la Direction Energie – Environnement – Développement durable, Région Normandie

Delphine MANCEAU, directrice générale de Neoma Business School

Christophe MATHIEU, président du Directoire de la compagnie Brittany ferries

Isabelle MEUNIER, directrice de l'agriculture et des ressources marines, Région Normandie

Julie MICLOT, directrice Europe et international, Région Normandie

Clotilde NICOLLE, chargée de mission, Ville de Ouistreham Riva-Bella, projet de Centre des relations franco-britanniques

Michelle VAUCLIN, responsable du département international de l'Agence de l'AD Normandie (Agence de développement)

M. Jean-Luc LEGER et Mme Nicole ORANGE tiennent à adresser des remerciements particuliers aux membres du CESER qui ont contribué à ces travaux : **M. Jacques BELIN, M. Pascal FEREY, M. Marc GRANIER, M. Daniel LEFEVRE, M. Pascal REGHEM, Mme Delphine ROBIN, M. Hubert VAUDRY.**

Introduction

Un avenir qui peine à se dessiner depuis le référendum britannique

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni décidait par voie de référendum de mettre un terme à 43 années d'adhésion à l'Union européenne, à travers une assez courte majorité (51.9%) donnée au « *Brexit* » contre le « *Remain* ».

Ce coup de tonnerre dans le ciel européen a de quoi ébranler l'Union mise à mal, par ailleurs, par des poussées nationalistes et des velléités autonomistes actuellement observées ici et là en son sein.

Près de 18 mois après le vote britannique, des négociations lentes et compliquées sont toujours en cours entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, ne permettant pas encore d'estimer actuellement ce que seront les conditions de nos relations futures avec ce pays.

Pendant cette période de transition et jusqu'à la conclusion de l'accord du retrait du Royaume-Uni dont la date demeure encore incertaine et qui pourrait aller au-delà de mars 2019, le pays doit respecter l'acquis communautaire et les nombreux accords pris au sein de l'Union européenne. Ce temps de la négociation est celui de l'incertitude –qui ne fait pas souvent très bon ménage avec l'économie– et de l'inquiétude pour nombre de professionnels et de citoyens dont l'avenir pourrait être impacté par les accords découlant du Brexit.

C'est aussi pour certains le temps de l'audace et l'occasion de tenter d'autres voies inexplorées, que ce soit pour resserrer les liens avec nos voisins, les modifier ou au contraire les compenser.

Le contexte de cette étude

En réponse à la saisine du président du Conseil Régional, le CESER de Bretagne a dès décembre 2016 publié un rapport « ***Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne*** » qui analyse les enjeux systémiques et transversaux liés à cette rupture de même que les enjeux sectoriels et géographiques pour la région.

Dans les suites de cette étude, **l'Association des CESER de l'Atlantique** a souhaité lancer des **travaux exploratoires sur les conséquences du Brexit dans les régions de la façade atlantique**, avec pour objectif de faire émerger d'éventuelles préoccupations communes dans ce contexte. A cette fin, un premier questionnaire a été transmis à l'ensemble des membres des CESER de Bretagne, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire.

Parallèlement à l'étude conduite par le CESER de Normandie sur les impacts potentiels du Brexit, le président de la Région Normandie a spécifiquement saisi le CESER en juillet dernier sur la **capacité de la région à attirer des établissements d'enseignement supérieur britanniques en Normandie**, jugeant que le Brexit constituait une opportunité unique pour y parvenir.

Risque ou opportunité ?

Alors que nous assistons à un déferlement médiatique assez alarmiste voire parfois catastrophiste sur les conséquences du Brexit de part et d'autre de la Manche, le président de Région Hervé MORIN a tranché en estimant que le Brexit présentait « *une réelle opportunité pour le développement de l'économie normande* ». Il envisage ainsi de lancer une campagne de promotion de la Normandie dans le courant de l'automne 2017, à Londres et dans d'autres grandes villes britanniques.

Une étude conduite dans un climat de grande incertitude

Dans le climat de grande incertitude qui prévaut autour de la question de la sortie du Royaume-Uni de l'Europe et de ses conséquences concrètes, le CESER de Normandie s'est à ce stade attaché à **réaliser une photographie très synthétique des relations qui lient la région à son voisin d'outre-Manche**. Pour cela, le CESER a procédé à une collecte d'information portant essentiellement sur la nature des liens et partenariats existants dans des secteurs aussi variés que **l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, la pêche, le tourisme, les transports, les énergies, l'import-export, l'enseignement supérieur et la recherche, les résidences britanniques en Normandie...** Les contacts qui ont été pris et les auditions qui ont été menées consistaient également à tenter de pointer les menaces et opportunités, mais également à identifier d'éventuelles stratégies en cours face à l'avènement du Brexit. C'est avec la plus grande prudence qu'un certain nombre d'éléments ont été avancés par les uns et les autres, le maître-mot des échanges ayant été sans conteste l'incertitude.

A / ENJEUX TRANSVERSAUX

Circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux

Le principe de libre circulation et des quatre fameuses libertés qu'elle recouvre –libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux– est à la base même de la construction européenne. Ce marché unique, à l'origine de la volonté d'adhésion des Britanniques à l'Union européenne, s'est avéré être aussi celui qui les a probablement le plus motivé à en sortir, à l'heure où le Royaume-Uni se sent débordé par la question migratoire.

Les personnes

La fin de la circulation des personnes interroge l'avenir des travailleurs étrangers au Royaume-Uni ainsi que des travailleurs britanniques installés dans l'UE et pourrait constituer un frein. Dans le secteur du tourisme, il est rappelé l'exemple des élèves en écoles hôtelières qui connaissaient de grosses difficultés pour travailler au Royaume-Uni avant l'intégration du pays à l'UE.

Concernant la mobilité des personnes (accès aux touristes de part et d'autre de la Manche), l'impact du Brexit paraît nuancé dans la mesure où le Royaume-Uni est déjà un espace hors Schengen.

Les capitaux

L'éventuelle fin de la libre circulation des capitaux (que permet le « passeport européen ») pourrait contraindre les entreprises financières à se délocaliser sur le continent. Nombre d'entrepreneurs français choisissaient effectivement de s'installer à Londres pour son vivier de talents de toutes nationalités, la flexibilité du marché du travail et l'accès au capital. Avec une livre forte, les salaires plus élevés contribuaient également à cette motivation.

Dans le même temps, au cours des négociations entre le Royaume-Uni et l'UE, Londres a menacé à plusieurs reprises de devenir un paradis fiscal, en appliquant le dumping fiscal et social pour attirer les investisseurs.

Face à ces éléments aux effets contradictoires, il est bien difficile de prédire où se situera l'équilibre.

Les avis divergent sur l'impact en termes de fusions-acquisitions. Pour certains, les investisseurs étrangers qui considéraient le Royaume-Uni comme une porte d'entrée sur l'Europe pourraient être tentés de s'implanter ailleurs. Certains jugent au contraire que l'affaiblissement de la livre pourrait offrir de belles opportunités, voire créer une période de « soldes » sur place. Dans tous les cas, il faudra plusieurs années pour avoir une vision claire des nouveaux accords commerciaux qui régiront les partenariats avec le Royaume-Uni.

Les biens

La question du rétablissement de barrières douanières se pose. Les droits de douane européens, peu importants pour l'industrie (moins de 2%) sont plus significatifs pour les produits agricoles et notamment les produits animaux (20 à 50%) et le sucre.

Alors que les grands groupes semblent plutôt bien armés pour faire face aux conséquences du Brexit (compétitivité, ressources pour s'adapter à des changements de réglementation, droits de douane, etc), les petites entreprises habituées à commercer uniquement avec les pays de l'UE seront plus fragilisées.

En cas de Brexit dur, le Royaume-Uni pourrait être amené à renégocier les accords passés par Bruxelles avec des pays tiers ; d'après un article paru dans le *Financial Times*, il y aurait pas moins de 759 accords économiques internationaux conclus dans ce cadre, dont 295 concernent le domaine du commerce. Il est à noter que la suppression du principe de préférence communautaire permettra au Royaume-Uni de choisir ses fournisseurs.

Les services des douanes normands conduisent actuellement un travail de simulation visant à estimer ce à quoi pourraient faire face les exportateurs vers le Royaume-Uni redevenu un pays tiers.

La question douanière maritime

En ce qui concerne les biens et les services, le Brexit induit pour la France le rétablissement de barrières douanières avec l'UE, alors qu'il s'agit de son premier partenaire commercial.

Or, il convient de rappeler que les échanges maritimes avec le Royaume-Uni se sont inscrits dans une vision d'espace maritime européen sans barrière.

Le retour de contraintes douanières poserait des difficultés pour les ports transmanche à plusieurs titres :

- Une réduction de leur capacité, sachant que les ports britanniques ont peu ou pas de réserves foncières
- Des congestions
- Les ports/terminaux ferries ne sont pas équipés de système d'information pour le traitement des flux d'informations douanières en lien avec le commerce international
- Les transporteurs ne maîtrisent pas nécessairement le traitement de l'information douanière

L'un des risques encourus est d'assister à un nouvel accroissement de l'attractivité de l'Eurotunnel au détriment des ports, du fait de sa réserve de capacité plus importante.

Opportunités

Au positif, les impacts sur les flux pourraient conduire l'Irlande à perdre des parts de marché au Royaume-Uni et à se tourner davantage vers le continent pour trouver de nouveaux débouchés et générer ainsi des flux plus importants vers l'Europe. Dans ce contexte, on peut imaginer le besoin de développer de nouvelles routes maritimes directes, notamment avec Cherbourg.

De même, les îles britanniques sont appréhendées actuellement comme un seul marché, entraînant une mutualisation des entrepôts pour desserte du Royaume-Uni et de l'Irlande. De nouveaux besoins de stockage sur le continent seraient donc nécessaires, offrant des opportunités immobilières d'activité pour les ports continentaux concernés.

Import-Export

Au niveau national, le Royaume-Uni est un partenaire clef pour plusieurs filières industrielles, comme l'automobile, la chimie, l'agroalimentaire ou les biens d'équipement, mais aussi dans les services, que ce soit pour les entreprises françaises outre-Manche dans les transports, le traitement de l'eau et des déchets, ou encore le « facility management ».

Au cours de l'été 2017, la Direction Générale des Entreprises (DGE) a incité les entreprises françaises à anticiper les impacts du Brexit.

L'OCDE elle-même est sortie de sa réserve habituelle le 17 octobre dernier en jugeant qu'une annulation du Brexit aurait un impact économique positif. Il a précisé que le climat d'incertitude généré par les longues négociations en cours poussait certaines entreprises à la prudence et à envisager de déplacer leurs activités en dehors du Royaume-Uni.

Les principaux points d'achoppement de ces impacts potentiels sont identifiés :

- le **rétablissement de droits de douane** : les entreprises qui exportent vers le Royaume-Uni doivent se préparer à payer des droits de douane qui pourraient atteindre 10%. Ce coût répercuté sur le prix de vente du produit ferait perdre de la compétitivité aux entreprises.
- Le **contrôle aux frontières** : le rétablissement des formalités inhérentes au contrôle aux frontières impacterait les circuits logistiques et d'approvisionnement. Les délais de livraison –en particulier sur les produits frais que la Normandie exporte significativement vers le Royaume-Uni– seraient allongés, entraînant des coûts supplémentaires pour payer les heures de travail liées aux délais d'attente.

- De **nouvelles règles de certification** : le Royaume-Uni pourrait modifier les règles de certification ainsi que les conditions de mise sur le marché. Ceci pourrait en priorité concerner deux secteurs bien présents en Normandie : l'agroalimentaire et l'automobile.
- La **renégociation des droits acquis et contrats** : les entreprises pourraient être contraintes de déposer de nouvelles demandes dans la mesure où se pose la question de la continuité des droits acquis et des contrats, ainsi que de la propriété intellectuelle.
- **Des modifications pour les salariés outre-Manche** : les salariés français de filiales implantées au Royaume-Uni se verront confrontés à des questions de visas et de titres de séjour. Il convient également de souligner que la reconnaissance mutuelle des diplômes sera de plus un enjeu en cas de recrutement.

L'activité import-export en Normandie

Avec 35% du PIB dédié à l'export, la Normandie est la **2^{ème} région française la plus ouverte sur l'extérieur** et la **6^{ème} région française dans l'import-export**. En 2014, les Douanes recensaient 3 700 entreprises normandes exportatrices dont 1 800 exportaient pour un montant supérieur à 10.000 euros.

En avril 2016, **près de 130 entreprises normandes¹ exportaient vers le Royaume-Uni et un peu moins d'une trentaine importaient depuis ce pays.**

Sur la période du troisième trimestre 2016 au 2^{ème} trimestre 2017, le Royaume-Uni est le **4^{ème} client de la Normandie** (avec 7.2% des produits régionaux exportés) et son **7^{ème} fournisseur** (avec 4.8% de ses produits importés).

Les **exportations normandes vers le Royaume-Uni** comptent sur cette période pour 2,3 Mds € tandis que les exportations britanniques vers la Normandie comptent pour 1.78 Mds €.

En ce qui concerne l'année 2016, **4 catégories de produits concernent 59% des échanges** vers le Royaume-Uni :

- produits chimiques, parfums et cosmétiques pour 21%
- produits agroalimentaires (produits laitiers et fromages, cacao et chocolat) pour 18%
- produits pétroliers raffinés pour 11%
- matériels de transport pour 9%

Sur cette même période, la Normandie a importé du Royaume-Uni principalement les produits suivants :

- produits chimiques organiques de base + produits pétroliers bruts et raffinés pour 32%
- produits chimiques, parfums et cosmétiques pour 16%
- matériels de transport pour 7%

Les derniers chiffres connus en matière d'import-export entre la Normandie et le Royaume-Uni ne dégagent pas encore de tendance nette depuis le vote du Brexit.

¹ Données CCI Normandie et Direccte

Toutefois, il est estimé que le vote britannique peut particulièrement impacter les TPE et PME qui se tournent souvent naturellement vers le Royaume-Uni lorsqu'elles souhaitent développer leur activité à l'international, même si la relation commerciale n'est bien souvent pas aisée avec ce pays.

Il semble, de manière générale, que les entreprises normandes anticipent peu les effets du Brexit et que domine une attitude plutôt attentiste. Pourtant, un certain nombre d'entre elles envisagent dans ce contexte de communiquer sur leurs produits en jouant sur les différences, face à leurs concurrents.

Il est pointé que le marché britannique est particulièrement difficile à conquérir en raison de la présence de nombreuses normes qui diffèrent des nôtres et que des barrières sociales et d'environnement des affaires entravent les échanges. Ainsi, d'aucuns estiment que l'on peut s'interroger sur le poids que représenterait véritablement la perte d'un partenaire comme le Royaume-Uni dans une économie mondialisée et que la proximité géographique peut aussi être ressentie comme un leurre.

La Direction Générale du Trésor mène un travail d'observation lié au Brexit mais ne diffuse pas à ce stade de préconisations particulières auprès des entreprises pour anticiper et appréhender ses effets. On estime que l'économie forme un écosystème qui saura trouver des compensations, voire des opportunités et qu'il n'y a aucune raison de céder à la panique.

Programmes européens

La Région de Normandie, désormais autorité de gestion, est responsable de la gestion des FES² (FEDER, une partie du FSE, du FEADER et des mesures régionales du FEAMP) qui permettent de financer des projets favorisant le développement et la cohésion économique et sociale du territoire normand.

Programmation Interreg et Programmes d'Action Communautaire 2014-2020 en Normandie

S'agissant de nos relations avec nos voisins d'outre-Manche, il convient de souligner l'importance du **Programme Interreg France (Manche) Angleterre** (programmation 2014-2020) qui s'inscrit dans la stratégie Europe 2020. Ce programme de coopération transfrontalière vise à soutenir le développement de la région frontalière entre la France et l'Angleterre et implique de nombreux acteurs normands.

En effet, le début de programmation 2014-2020 est marqué par le dynamisme des acteurs normands. Depuis le début 2014, pas moins de 754 projets européens impliquant une grande variété d'acteurs et mobilisant un large éventail de programmes européens ont été déposés.

Les 3 principaux programmes mobilisés sont : **Erasmus +, Horizon 2020 et Interreg France (Manche) Angleterre** (Interreg FMA).

² Fonds européens structurels et d'investissement

En ce qui concerne Interreg FMA, 8 projets impliquant globalement 22 partenaires ont été approuvés, ce qui représente un montant global de 6.65 M€.

20% des programmes Interreg FMA sont gérés par la Région Normandie. Le dynamisme des acteurs locaux, lié à l'accompagnement par la collectivité sur ce programme depuis de nombreuses années, a favorisé le développement de projets, bien que le programme soit devenu beaucoup plus sélectif.

Le programme Interreg V A France (Manche) Angleterre a récemment adopté de nouvelles dispositions pour rendre la procédure de candidature au programme plus simple et plus rapide, et également pérenniser le dispositif Micro-Projets qui rencontre un vif succès. D'autre part, la procédure de candidature au programme pour les projets de droit commun est réduite de deux phases à une seule. Les candidats pourront répondre à des appels à projets en continu.

La réorganisation de zonages de programmation Interreg sera possible dans le futur programme FMA. Il n'est pas exclu que Royaume-Uni décide de contribuer financièrement en tant que non-membre de l'UE, au même titre que la Norvège, par exemple.

Il ne faut pas perdre de vue que les Britanniques sont particulièrement performants dans leur façon de concevoir des projets de coopération et de capter des fonds européens et qu'ils ont assuré jusqu'alors un rôle de locomotive dans ce domaine.

Les acteurs britanniques représentent ainsi des partenaires importants pour les porteurs de projets normands. Pourtant, nombre de projets relevant du programme Interreg FMA sont actuellement à l'arrêt et il existe un risque de dégageant d'office de ces derniers.

Dans ce contexte, les universités britanniques incitent actuellement le Royaume-Uni à continuer à participer aux programmes tels qu'Horizon 2020 et Erasmus+.

B / ENJEUX SECTORIELS

Pêche

Avec ses **638 kilomètres de côtes**, la Normandie est la **première région française pour l'économie maritime** et la **2^{ème} région française pour la pêche**.

Le secteur de la pêche pourrait être particulièrement impacté par la sortie du Royaume-Uni de l'UE. En effet, la dépendance de la Normandie aux eaux britanniques est très importante puisqu'environ la moitié du poisson y est capturé. Les professionnels de pêche normands auraient beaucoup à perdre d'une réduction de l'accès à ces eaux.

Si l'idée circule qu'il conviendrait de négocier le maintien du libre accès aux eaux britanniques contre l'ouverture du marché européen aux produits de la mer britanniques, la crainte d'une négociation globale dans laquelle le secteur de la pêche pèserait peu ou pire encore, qu'elle serait utilisée comme une variable d'ajustement, est très présente.

Didier Gascuel, directeur du pôle halieutique Agrocampus ouest, estime quant à lui qu'il convient de revendiquer le maintien du libre accès aux eaux britanniques en échange d'une

renégociation des clés de répartition des quotas de pêche de 1983. Il précise que le changement climatique est en train de redistribuer les espèces et que les vieilles clés de répartition n'y survivront pas, quel que soit le contexte.

Quelques dates

1964 :	Convention de Londres autorisant la pêche dans une zone comprise entre 6 et 12 milles au large des côtes de ses signataires (France, Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Allemagne)
1970 :	égalité d'accès aux eaux et aux ressources dans les Zones d'Economie Exclusive (ZEE) de tous les états membres
1973 :	entrée du Royaume-Uni dans la CEE (avec l'Irlande et le Danemark)
1983 :	établissement de quotas de pêche
3 juillet 2017 :	annonce du retrait du Royaume-Uni de la Convention de Londres, dans un délai de 2 ans

Quelques chiffres-clés

La pêche normande représente :

650 bateaux et 2 300 marins

143 millions de chiffre d'affaires

1/5^{ème} des captures françaises en volume

Les 2/3 de la pêche française pour les coquillages

La 1/2 du poisson pêché dans les eaux britanniques

61.000 tonnes de produits de la mer débarqués chaque année pour une valeur de 140 à 150 M€

Les Fonds européens

En tant que Région du littoral, la Normandie gère, par délégation, une partie des mesures du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP³) et bénéficie dans ce cadre d'une aide de **20.58 M€** sur le programme 2014-2020, soit un peu plus de 10% sur l'enveloppe nationale consacrée (186 M€).

Rq :

- la contribution britannique au budget de l'Union européenne est impactée en raison de la dévaluation de la livre
- Les communautés littorales et les collectivités territoriales seront impactées par la répartition de l'enveloppe du FEAMP

Les quotas

Le Brexit devrait déboucher sur **une remise à plat des clés de répartition des quotas de pêche**, reposant sur le principe de stabilité relative établi en 1983. La future répartition risque d'être particulièrement défavorable à la France, qui était jusqu'à présent considérée comme bien dotée au regard de la taille de sa flotte. Elle aura des conséquences y compris pour les flottes qui ne pêchent pas dans les eaux britanniques.

³ Sur la période 2014-2020, la contribution de l'UE en faveur de la France s'élève à près de 588 M€ au titre du FEAMP

Constats et conséquences probables du Brexit

La survie des pêcheurs normands est en bonne partie liée aux ressources qui vivent dans les eaux anglaises.

A Cherbourg-en-Cotentin, Port-en-Bessin mais aussi au Tréport et à Dieppe, une trentaine de bateaux de pêche de plus de 18 mètres naviguent régulièrement dans les eaux anglaises pour pêcher du merlan, de la lotte, du cabillaud, de la dorade grise.

Les eaux anglaises représentent plus de 30%, parfois même 50% de leurs captures.

Or, avec le retrait annoncé du Royaume-Uni de la Convention de Londres, les chalutiers de plus de 18 mètres ne seront probablement plus autorisés à pêcher dans les eaux anglaises. Cette décision inquiète fortement les pêcheurs de Normandie mais aussi les criées et les mareyeurs de la région. Ainsi, c'est toute la filière commerciale de la pêche normande qui pourrait en pâtir.

Rq : La pêche réalisée par les hauturiers n'est pas celle qui est vendue le plus cher mais c'est celle qui est la plus importante en volume et qui apporte la plus grande diversité sur les étals.

Si plus de la moitié du territoire de pêche de ces bateaux devenait inaccessible, ces derniers seraient dans l'obligation de revenir capturer sur d'autres zones pour survivre. Il s'agirait de zones où d'autres bateaux de pêche ont déjà leurs quartiers, ce qui créerait des zones de tension et perturberait l'équilibre actuel.

Les pêcheurs français observent déjà depuis quelques années une « renationalisation rampante » de la Zone Economique Exclusive (ZEE) britannique, notamment via la mise en place d'aires protégées au large des côtes, qui excluent particulièrement les chalutiers hauturiers.

En raison de la chute de la livre sterling, les producteurs français redoutent une compétitivité faussée de la part des flottes britanniques sur le marché européen des produits de la mer, déjà favorisée par des coûts salariaux plus faibles au Royaume-Uni qu'en France. Enfin, on note également un risque d'apparition de distorsions de concurrence avec des règles qui ne seraient plus les mêmes selon les pêcheries.

4 septembre 2017, dans la Chronique de Normandie

« Sous l'autorité de la préfète Fabienne Buccio, la direction interrégionale de la mer Manche Est/Mer du Nord, qui coordonne les différentes administrations assurant le contrôle de la pêche, est désormais hautement mobilisée pour limiter les effets négatifs du Brexit sur l'activité des pêcheurs ».

Les professionnels anglais ne respectent plus les règles européennes et les risques d'incidents se multiplient dans la Manche. »

Le cas des îles anglo-normandes

« Les îles de la Manche sont des morceaux de France tombés à la mer et ramassés par l'Angleterre ».
(Victor Hugo, *Les Travailleurs de la mer*).

Il convient de rappeler que les îles anglo-normandes (bailliages de Jersey et Guernesey) relèvent d'un statut tout à fait particulier puisqu'elles font partie des dépendances de la couronne britannique sans toutefois faire partie du Royaume-Uni. Ces bailliages ne sont pas membres de l'UE mais bénéficient du marché commun des marchandises de cette dernière en tant que pays tiers. En effet, un protocole particulier a autorisé l'accès aux marchés européens des produits alimentaires –en particulier les produits de la pêche et les produits agricoles– lors de l'acte d'adhésion du Royaume-Uni à l'Europe en 1973.

Ces bailliages voisins bénéficient toutefois de statuts juridiques et d'accords différents.

Le bailliage de Guernesey

Ainsi, tandis que le droit international maritime s'applique aux eaux de 3 à 12 milles pour le bailliage de Guernesey (incluant les îles d'Aurigny, de Sercq et d'Herm), conformément à la Convention de Londres de 1964, il n'existe toujours pas de frontière officielle entre l'Etat français et ce bailliage. Il existe simplement une délimitation pour le contrôle des pêches, issue d'un accord signé entre la France et le Royaume-Uni en 1992, jugé très défavorable par nos pêcheurs. Le *modus vivendi* mis en place par les Etats en 1994, visant à minorer les mesures inacceptables de l'accord signé deux ans plus tôt, a été dénoncé par Guernesey, interrompant en 1995 les relations entre les professionnels de pêche.

Dans ce contexte, les professionnels normands demandent, notamment à travers le Comité Régional des Pêches Maritimes (CRPM), une délimitation entre la France et le bailliage de Guernesey par une frontière officielle reconnue dans le cadre du droit international de la mer. Ils craignent que la décision britannique de quitter l'UE soit une entrave à l'avancement de ces négociations.

Le bailliage de Jersey

La convention de Londres ne s'applique pas au bailliage de Jersey (incluant les Ecréhou et les Minquiers), la Cour de justice internationale et les Etats concernés eux-mêmes ayant jugé que le bailliage bénéficiait déjà d'un accord favorable à la France et à Jersey.

Le climat entre la Normandie et Jersey était apaisé depuis la signature du Traité international du 4 juillet 2000 dit « de la baie de Granville », qui modernisait le régime du Traité de 1839 signé entre la France et le Royaume-Uni pour mettre fin à ce que l'on avait appelé à l'époque « la guerre de l'huître ». Bien que la Convention de Londres de 1964 ait fixé les limites minimum de pêche dans le monde à 6 milles exclusifs, les limites sont restées à 3 milles pour Jersey, cas unique au monde.

Alors que les pêcheurs normands pouvaient raisonnablement se considérer à l'abri grâce au Traité de la baie de Granville –qui s'appuie sur un accord bilatéral dans lequel l'UE n'est pas concernée– les relations entre professionnels normands et jersiais se sont à nouveau tendues depuis juillet 2016, l'Etat de Jersey ayant demandé au Royaume-Uni de réviser le traité pourtant jugé exemplaire au niveau international, sans en informer les autorités françaises et les professionnels de la pêche.

Dans la mesure où les produits de la mer des îles anglo-normandes sont débarqués dans les ports normands et bretons pour des raisons de proximité, on peut espérer que les Etats de

Jersey et de Guernesey se garderont de prendre des mesures qui s'avèreraient défavorables à leur activité économique.

Il existe en tout cas une véritable volonté de la part de la Région Normandie de préserver et même de développer les échanges avec les îles anglo-normandes, dans des domaines aussi divers que l'économie, les transports, l'enseignement ou la culture.

Agriculture et industrie agroalimentaire

La contribution des Britanniques au budget de l'UE se situe ces dernières années entre 11 et 12 milliards d'euros. Bénéficiant d'environ 7 milliards d'euros des fonds européens, dont près de 4 milliards d'euros pour les deux piliers de la Politique Agricole Commune (PAC), le Royaume-Uni est –à hauteur de 4 à 5 milliards d'euros– le quatrième contributeur net de l'UE, derrière l'Allemagne, la France et l'Italie.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne doit par conséquent conduire à repenser la PAC, une des bases majeures de l'intégration européenne et qui représente, faut-il le rappeler, 40% du budget européen. La volonté de 58% des agriculteurs britanniques et même de 62% parmi les plus jeunes –selon certaines estimations– interroge du fait que chaque agriculteur britannique perçoit en moyenne 34.000 euros au titre des versements de la PAC.

A l'initiative de la commission de l'agriculture du Parlement européen, une étude menée par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), estime que les 47 milliards € d'exportations agroalimentaires des Vingt-sept vers le Royaume-Uni seront sévèrement affectés par la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Certains aliments comme la viande rouge, le sucre et les produits laitiers, devraient reculer de 90 %, d'après le CEPII. **L'impact de baisse des exportations des produits agricoles et agroalimentaires depuis la France vers le Royaume-Uni est estimé à 51 %.**

Dans le cadre financier pluriannuel prévu jusqu'en 2021, le budget de la PAC pourrait être amené à être ajusté entre les 27 pays de l'UE, ce qui promet d'être une tâche longue et difficile. Ce contexte n'est pas sans inquiéter les agriculteurs français, premiers bénéficiaires de la PAC en Europe, et les agriculteurs normands en particulier, les plus dépendants des subsides de la PAC en France.

L'agriculture britannique ne couvre pas les besoins alimentaires du pays qui dépend, pour près de la moitié de son alimentation, d'approvisionnements extérieurs.

La France et le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni est le 3^{ème} client européen de la France et son 6^{ème} fournisseur de produits agroalimentaires. L'excédent commercial agroalimentaire est de 3 Mds d'euros en faveur de la France. Les principaux produits agroalimentaires exportés par la France au Royaume-Uni sont les pommes, le vin et les produits laitiers. Portée par l'exportation de fromages, la France est le deuxième fournisseur de produits laitiers derrière l'Irlande (700 millions d'euros en 2015).

Le Brexit devrait avoir globalement un effet négatif sur la capacité exportatrice de la zone euro. Les biens exportés seront vraisemblablement moins compétitifs sur le marché britannique qu'aujourd'hui, compte tenu des coûts (tarifs et procédures) de douane, de la baisse de la livre sterling face à l'euro ou de l'arrivée de produits de pays tiers avec lesquels le Royaume-Uni aura signé de nouveaux accords. L'enjeu est globalement fort pour les filières agroalimentaires du Grand Ouest.

Selon la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, les effets négatifs du Brexit restent toutefois à nuancer pour deux raisons :

- les produits français restent attractifs en raison de leurs qualités gustatives et sanitaires
- alors que la consommation alimentaire est par nature relativement incompressible, les produits français qu'importe le Royaume-Uni sont faiblement substituables (vins et fromages notamment)

La Normandie

La Normandie compte **31.500 exploitations** et **68.000 actifs agricoles** auxquels s'ajoutent environ **25.500 personnes mobilisées sur la filière agroalimentaire**. Elle se place à la **1ère place des régions françaises** en termes de **production de fromages au lait de vache, de beurre, de crème** ou encore **de lin**.

En Normandie, les **630 entreprises agroalimentaires occupent 15 % de l'emploi industriel régional** et réalisent 17 % du chiffre d'affaires industriel régional, via leurs 827 établissements.

L'Union Européenne est un partenaire majeur en matière de politique agricole : **411 millions d'euros de fonds européens sont destinés à l'agriculture normande entre 2014 et 2020**.

La Normandie et le Royaume-Uni

Il existe des échanges relativement importants entre la Normandie et le Royaume-Uni en matière d'industrie agroalimentaire puisque les produits qui en sont issus (produits laitiers et fromages, cacao et chocolat) représentent 18% de l'activité d'exportation globale de la Normandie vers le Royaume-Uni.

La Normandie est présente sur le marché des produits laitiers au Royaume-Uni. A titre d'exemple, l'usine Danone basée à Ferrière-en-Bray (Seine-Maritime) consacre la quasi-totalité de sa production à l'export outre-Manche. Employant 330 salariés, ce site collecte près d'un millier d'éleveurs normands.

Dans un contexte post-Brexit, la crainte est de voir par exemple certains produits laitiers se retrouver davantage en concurrence avec des produits néo-zélandais et la viande avec la viande australienne ou américaine.

Agrial, un des premiers groupes coopératifs agricoles et agroalimentaires français (5,2 Mds € de CA en 2016), a récemment racheté la société *My Fresh Prepare Produce Ltd* installée dans le Lancashire. Celle-ci vend des salades et légumes frais prêts à l'emploi. L'opération permet à Agrial d'élargir sa gamme et d'augmenter ses parts de marché en Grande-Bretagne.

Interrogé sur les effets possibles du Brexit, le groupe Agrial se dit « *a priori peu concerné* » tout en précisant qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Les sites de conditionnement de légumes implantés en Grande-Bretagne travaillent sur le marché local et échangent peu avec l'UE. Il ajoute que « *les impacts du Brexit sur les activités sont donc à ce jour faibles* », mais qu'« *il y aura peut-être à l'avenir des conséquences liées à la situation économique générale du Royaume Uni et à la parité GBP/euro.* »

Energie

La Normandie est la 1^{ère} région énergétique de France en matière d'activité économique et d'emploi (25 300 emplois).

La France, et la Normandie en particulier, dispose d'un véritable savoir-faire dans le domaine nucléaire, tant en matière de production que de formation. Rappelons que l'Institut national des Sciences et techniques nucléaires (INSTN) implanté à Cherbourg a formé plus de 60.000 personnes depuis son ouverture il y a 30 ans ; il dispense aujourd'hui plus de 50 formations différentes, allant de la demi-journée à l'année entière. Il est à noter par ailleurs que de nombreux sous-marinières nucléaires se reconvertissent dans le nucléaire civil et qu'il existe dans le Cotentin une opportunité à saisir dans ce domaine.

La Normandie n'en néglige pas pour autant les énergies renouvelables, puisqu'elle accueille actuellement 3 parcs éoliens offshore ainsi qu'une ferme hydrolienne pilote et qu'elle poursuit des projets œuvrant au développement de ce secteur.

Dans la mesure où les Britanniques sont particulièrement avancés dans le domaine de l'hydrolien (en phase de pré-production), il serait judicieux de nouer de nouveaux partenariats avec le Royaume-Uni même si la sortie du pays de l'UE pourrait ralentir les travaux de recherche communs en cours, en raison de fonds européens, notamment du programme Interreg, qui ne seraient plus mobilisables.

Ce qui ne devrait pas être impacté dans un contexte post-Brexit :

- Le développement des énergies renouvelables telles que le bois énergie, la méthanisation ou encore le solaire dont les sources sont locales et les technologies ne font pas l'objet d'importations ou d'exportations avec le Royaume-Uni qui seraient alors soumis à des droits de douanes ou à d'autres taxes.
- Le développement, au moins à court terme, des projets liés aux énergies marines renouvelables qui ont elles aussi des gisements locaux et bénéficient désormais d'usines de fabrication ou d'assemblage qui sont en cours de construction (Cherbourg) ou annoncées (Le Havre).

Ce qui pourrait en revanche être impacté :

- Les projets d'interconnexion électrique entre la France et l'Angleterre. Deux projets de nouvelle interconnexion portés par RTE concernent la Normandie (IFA2 1GW en 2020 et FabLink 1,4GW en 2022). Le climat d'incertitude que le Brexit ouvre, ajouté à la perte des financements par la Banque Européenne d'Investissement (7 milliards d'euros injectés dans l'économie britannique en 2014, dont la moitié dans le secteur de l'énergie) du fait de la sortie de l'UE, pourraient fragiliser ces projets d'interconnexion. Ces derniers ont pour

objectif d'améliorer les conditions d'approvisionnement entre les deux pays, d'offrir de meilleures possibilités d'exploitation des énergies renouvelables et d'optimisation de la production quotidienne des centrales électriques. **Dans la mesure où la Normandie est une région largement exportatrice d'électricité, elle pourrait s'en trouver impactée.**

Rq : A noter cependant que ce sont uniquement les projets d'infrastructure qui seraient menacés vu que, dans le cadre de l'OMC, les échanges d'électricité (tout comme ceux de pétrole, de gaz ou de charbon) entre la Grande Bretagne et l'UE ne seront pas soumis à des droits de douane.

- Les enjeux de planification spatiale maritime (directive européenne) dans un espace contraint et partagé avec des effets possibles sur la pêche mais aussi sur les énergies marines renouvelables.

Ce qui devrait être impacté de manière effective :

- Les projets de coopération transfrontalière (Interreg notamment), dans la mesure où on ne pourrait plus associer des partenaires britanniques aux projets. Les acteurs de l'énergie, et notamment ceux qui œuvrent à des travaux de recherche et d'innovation, seront donc impactés. Pour mener à bien les projets, les collaborations devront trouver un autre cadre qui pourrait s'avérer beaucoup plus onéreux.

En guise d'illustration : le projet ITEG, porté par l'ADN sur l'expérimentation d'hydroliennes de l'entreprise normande CMN couplé au stockage de l'énergie produite sous forme d'hydrogène et de sa valorisation ; il bénéficie des installations écossaises de l'EMEC comme site d'essai. On peut s'interroger sur l'avenir de ce projet qui vient d'être retenu par le comité de sélection Interreg.

- Les échanges commerciaux des entreprises normandes avec le Royaume-Uni, tous domaines confondus, même s'il reste à identifier des entreprises dans le domaine de l'énergie qui réalisent une part importante de leur activité avec les Britanniques.

Les conséquences possibles pour le Royaume-Uni

En matière d'énergie, il semble que ce soit la Grande-Bretagne qui ait le plus à perdre du Brexit, notamment sur le plan électrique avec un besoin urgent de rénover son parc de production et d'augmenter sa production.

Le projet Hinkley Point⁴ a cependant été confirmé par EDF Energy mais son coût sera augmenté mécaniquement en fonction de l'évolution du cours de la livre sterling et son financement par la Grande-Bretagne sera plus aléatoire (prix de rachat variable selon le cours de la livre ; il est passé de 121€/MWh à la veille du référendum à 108€/MWh en septembre 2017).

La sortie de l'Espace économique européen devrait entraîner la sortie du Marché intérieur de l'énergie. Ce système permet notamment le couplage des marchés de l'électricité et facilite l'équilibrage transfrontalier. Quitter le marché intérieur de l'énergie rendra l'équilibrage du réseau britannique encore plus difficile et tirera les prix de l'électricité vers le haut. Ceci devrait aussi avoir pour effet d'augmenter la volatilité, déjà élevée en Grande Bretagne, avec de sérieuses conséquences pour les nouveaux fournisseurs d'électricité qui

⁴ Projet de construction d'une centrale nucléaire par EDF dans l'ouest de l'Angleterre, devant être opérationnelle en 2025

se sont multipliés dans le pays au cours de ces 5 dernières années et qui connaissent d'importantes difficultés.

En matière d'énergie nucléaire, **le retrait du Royaume-Uni d'Euratom⁵**, alors que le pays est en pointe dans ce domaine, pose a priori au moins deux questions :

- Celle de la pérennité des projets de recherche aujourd'hui financés par Euratom ; il conviendrait de trouver d'autres sources de financement
- Celle de la question de l'accueil par le Royaume-Uni de nombreux chercheurs étrangers ; ces chercheurs pourraient être amenés à quitter le Royaume-Uni, de même que les chercheurs britanniques qui souhaiteraient continuer à bénéficier de financements européens

Transports

Dans son article publié dans Etudes Normandes (septembre-novembre 2017), Pascal Buléon rappelle judicieusement que la mer de la Manche est « *le couloir maritime mondial le plus fréquenté du monde* » avec un quart du commerce mondial qui y transite. Il ajoute qu'« *il existe peu d'endroits au monde où les liens maritimes sont aussi nombreux et fréquents : 24 liaisons, de Roscoff à Dunkerque* ». La création du Tunnel sous la Manche en 1994 a intensifié le transit. Ainsi, un camion franchit la Manche toutes les cinq secondes, par ferry ou par le Tunnel.

Il convient d'ajouter que **la Normandie, 1^{ère} façade portuaire de France**, comprend **2 grands ports maritimes** et **8 ports de commerce et de pêche**. La moitié des transports internationaux maritimes de France et 60 % du trafic conteneur français passent par les ports normands, faisant de la Normandie la **première région de France en termes de tonnage de marchandises**.

S'agissant de l'activité touristique et de loisirs, on note que **plus de deux millions de passagers ont réalisé un trajet transmanche dans les ports normands en 2015**, ce qui représente 1/10 du trafic global transmanche. Le port de Dieppe bénéficie de la plus belle progression avec 45% de passagers supplémentaires.

Dans son étude « *Retombées économiques de la Liaison Fixe transmanche* », le cabinet d'études Ernst & Young estime qu'un quart des échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et le continent passe par le tunnel sous la Manche, soit 115 milliards d'euros d'échanges commerciaux par an. Il estime également qu'environ un tiers des échanges dépendent de la rapidité et de la fiabilité du tunnel sous la Manche (secteur de l'automobile, livraison expresse pour les entreprises de logistique et secteur des produits frais).

En présence des **ports transmanche qui traitent 40% des échanges internationaux du Royaume-Uni en valeur**, l'activité transmanche Angleterre ou Irlande est stratégique pour Ports Normands Associés (PNA). Elle représente plus de 2,16 millions de passagers dans les ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg, Le Havre et Dieppe et 85% du tonnage réalisé par les

⁵ Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) instituée par un traité signé en 1957 par les 6 Etats membres fondateurs de l'Europe

seuls ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg. Dans la mesure où 120 000 poids lourds transitent chaque année par ces deux ports, le Brexit constitue un point d'attention majeur.

Lors d'une conférence dédiée au Brexit organisée en juin dernier, l'Union Portuaire de France indiquait : « *Nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de dire quelle forme prendra le Brexit (soft, hard, dirty). Les ports concernés envisagent ainsi le scénario le plus dur, comprenant la réintroduction des droits de douane, des contrôles alimentaires et phytosanitaires et la nécessité d'acquitter la TVA. Des réflexions sont engagées avec les directions régionales des douanes. La question du devenir de l'accord du Touquet (contrôles frontières des autorités du Royaume-Uni sur le territoire français) est également posée [...]. Le Brexit entraîne des incertitudes en termes d'évolution des flux : volume, sens, influence du taux de change, congestion, duty free...* ».

Certaines conséquences semblent néanmoins prévisibles sur le trafic de passagers comme l'allongement de la durée d'escale, l'augmentation en capacité de stationnement, l'adaptation des infrastructures et des équipements aux besoins des armateurs.

Les ports ferries offrent une forte productivité vu que le foncier utilisé est faible comparativement au volume de trafic ; ils ont crû d'une manière beaucoup plus forte que les espaces. Cette forte productivité et sa croissance ont été rendues possibles par l'absence de contraintes pour le passage portuaire, notamment en termes de contrôle sur la marchandise ou de données à l'étranger. Elles ont permis un développement à flux tendu pour les industriels.

Dans un article publié en janvier 2017 dans la Tribune, Alexandre LAVISSIERE, enseignant-chercheur en management à l'Ecole de Management de Normandie, alerte sur la tentation qu'auraient les Britanniques de **créer des ports francs** afin de développer le commerce et d'attirer investisseurs et industries génératrices d'emplois. « *Vieille recette datant des Phéniciens* », les ports francs sont méconnus, suscitent généralement de la méfiance et ne recueillent pas les suffrages de l'Union européenne qui y voit une concurrence déloyale à l'encontre des entreprises opérant selon le régime de droit commun. L'enseignant-chercheur met néanmoins en avant des arguments qui plaident en faveur de leur « **réhabilitation** » en Normandie, en rappelant que **Le Havre** –port naturel du bassin parisien– est le **premier port à conteneur de France** tandis que **Rouen est le premier port céréalier d'Europe**.

S'agissant toutefois du **rétablissement prévisible de droits de douane, les services douaniers de Normandie se montrent rassurants** en pointant que tout en induisant des changements importants, ce dispositif de contrôle pourrait être opérationnel dès mars 2019, dans la mesure où il s'appuierait sur les mêmes procédures appliquées aux pays ne faisant pas partie de l'UE.

Il n'y a pas de raison que le Brexit ait une quelconque influence sur le déploiement du transport maritime international qui s'opère à travers la Manche. En revanche, on peut penser qu'il pourrait peser sur les échanges à venir entre la France et les îles britanniques, eu égard à l'importance du volume de trafic effectué aujourd'hui.

L'activité normande portuaire et son ouverture sur l'Europe

A ce titre, en sachant tirer parti du lien privilégié et ancestral qu'elle a développé naturellement avec les Anglais mais aussi avec les Irlandais, les Ecossais et les Gallois, **la Normandie pourrait, forte d'une ambition marquée de maintien de son ouverture sur l'Europe, jouer un rôle majeur.** A l'instar de la région des Hauts-de-France, il convient en effet d'avoir à l'esprit que **la Normandie bénéficie d'un positionnement très favorable, entre le sud de l'Angleterre et Paris, propre à attirer des entreprises britanniques** qui pourraient notamment être tentées d'échapper à des lourdeurs administratives prévisibles dans un contexte post-Brexit. Ainsi, **l'activité portuaire normande pourrait s'accroître significativement en jouant pleinement de la géographie et des savoir-faire en présence.** A ce titre, la volonté du président de la Région Normandie de voir la collectivité prendre la gouvernance des grands ports de commerce (Le Havre et Rouen) constitue un signal allant pleinement dans ce sens.

La compagnie Brittany Ferries

La compagnie bretonne fondée en 1972 dessert depuis la Normandie (Cherbourg, Caen/Quistreham et Le Havre) les villes de Portsmouth et de Poole.

La compagnie Brittany ferries risque une baisse des flux due à la dévaluation de la livre sterling et se voit confrontée à un redoutable effet de ciseau sur les taux de change. En effet, la société transporte environ 85% de passagers britanniques qui règlent leurs achats en livres alors qu'elle effectue ses dépenses en euros. Pour Christophe MATHIEU, président du directoire de la Brittany ferries, l'élément majeur qu'il convient d'observer pour l'activité future de la compagnie est donc le cours de la livre sterling mais aussi l'état de santé de l'économie britannique en général.

Après 4 années de résultats positifs, tant au niveau des passagers que du fret, l'année 2017 s'annonçait moins fructueuse, en raison d'une baisse de confiance des ménages britanniques et du taux de change défavorable pour la compagnie.

Pourtant, la compagnie Brittany Ferries parvient à maintenir son activité à un niveau raisonnable, en dépit des circonstances. En effet, si elle affiche une **baisse de 5% de son activité passagers transmanche**, les lignes longues sont en progression de 5% et l'activité fret est en progression sur toutes les lignes (+ 2% sur les lignes transmanche). Il est à noter que la **baisse des passagers est deux fois plus sensible chez les Français** (de l'ordre de 8 à 9% contre 4% pour les Britanniques). Ce phénomène pourrait s'expliquer par une crainte chez les Français d'être moins bien accueillis outre-Manche depuis le vote du Brexit mais aussi par la crainte générée par les actes de terrorisme commis à Londres au printemps 2017.

La compagnie note par ailleurs une baisse significative de la clientèle de primo-visiteurs qui pose la question de l'attractivité des régions du Grand Ouest pour les jeunes générations.

Fait rassurant toutefois : les taux de réservation pour 2018 se montrent stables...

Le retour en force probable de l'activité du « duty free » pourrait clairement bénéficier aux opérateurs des Hauts-de-France compte tenu de la rapidité des temps de traversée. Toutefois, en cas de contrôle douanier renforcé, des engorgements prévisibles au Pas-de-Calais et des temps d'attente importants –a fortiori au regard de la durée de la traversée– pourraient bénéficier aux lignes maritimes normandes.

Transport aérien

Les deux aéroports normands Caen-Carpique et Deauville enregistrent une belle progression de leur activité sur la saison 2016/2017 avec une augmentation de leur fréquentation, respectivement de +30 % et +17%.

En avril 2014, l'ouverture de la ligne Caen-Londres (Southend) avec la compagnie Flybe est suivie un an plus tard par l'ouverture de la ligne Deauville-Londres (Stanstead) avec la compagnie Ryanair, créant une concurrence de fait entre les deux aéroports.

Pourtant, la fréquentation des lignes est tout à fait satisfaisante puisque en 2016, la ligne Caen-Londres, opérée 3 à 5 fois par semaine, a transporté plus de 12.500 passagers, représentant une hausse de 23% par rapport à l'année précédente. Depuis l'annonce du référendum britannique, on ne constate pas d'effets particuliers sur la fréquentation des deux lignes, si ce n'est une légère augmentation de la fréquentation sur la ligne Caen-Londres.

Sur les 116.000 passagers de l'aéroport de Caen-Carpiquet, 16.000 empruntent la ligne Caen-Londres, soit environ 10%. A Deauville, le poids de la liaison avec Londres est à peu près identique dans l'activité de l'aéroport puisque sur les 160.000 passagers de la saison 2016/2017, 17.000 passagers ont empruntée la ligne, avec un taux de remplissage de 85%. Les passagers qui fréquentent ces lignes sont pour moitié britanniques. Ils relèvent essentiellement d'une clientèle nommée « VFR » (visiting friends and relatives).

En dépit de ces bons résultats, la compagnie aérienne Stobart Air – qui détient Flybe – a annoncé que la décision du Brexit la conduisait à suspendre la ligne Caen-Londres pendant l'hiver 2017/2018 avant une réouverture en avril 2018.

Quant à la compagnie irlandaise Ryanair, qui bénéficiait depuis 3 ans de subventions de la Région pour son implantation à Deauville, elle pourrait être tentée de mettre un terme à sa ligne Deauville-Londres en raison de l'annonce de l'arrêt de l'aide régionale.

La direction des deux aéroports estime dans tous les cas que la Brittany Ferries devrait bénéficier d'un report de clientèle pendant la fermeture hivernale de la ligne Caen-Londres.

Sans surprise, parmi les interrogations que suscite l'annonce du Brexit pour la direction des deux aéroports, figure celle du rétablissement d'un contrôle transfrontalier. Si le Royaume-Uni redevenait un pays tiers, il y aurait plus de formalisme administratif menaçant de ralentir l'activité des aéroports avec ce pays voisin.

Quant à l'importante question de la souveraineté de l'espace aérien, le Royaume-Uni a fait part – quoi que de manière détournée– de son engagement à respecter le Ciel unique européen dans les stratégies qu'elle mettrait en œuvre.

Résidents britanniques en Normandie

Rappelons que pour les 1.3 million de Britanniques qui vivent en Europe en dehors de leur pays, la France représente le troisième pays d'accueil, après l'Espagne et l'Irlande.

Demandes de naturalisations

Un article paru dans le Monde en juillet 2017 révélait une hausse de 254% du nombre de Britanniques demandant la nationalité française en 2016, soit 1.363 demandes en 2016 contre 385 en 2015.

Des chiffres communiqués par la préfecture pour les départements de la Seine Maritime et de l'Eure corroborent pleinement cette tendance puisqu'on y comptait 27 demandes de naturalisations de ressortissants britanniques sur le seul premier semestre 2017 contre 4 dossiers pour l'année 2016.

Bien qu'en forte augmentation, on constate malgré tout que le nombre de demandes reste globalement mesuré.

L'immigration britannique en Normandie

Une analyse réalisée par l'INSEE en juillet 2014 plaçait l'ex- Basse-Normandie, avec 500 immigrés britanniques pour 100.000 habitants, comme la 4^{ème} région de résidence des Britanniques en France, derrière le Limousin, le Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées. Plus rurale, **la Manche est le département qui en accueille le plus, avec 750 sujets britanniques pour 100.000 habitants.**

L'ex- Haute-Normandie ne comptait quant à elle que 150 immigrés britanniques pour 100.000 habitants.

La même étude révélait que près de la moitié des Britanniques installés en Normandie est retraitée, ce qui explique un taux d'emploi particulièrement bas, à 29%.

Il est estimé que la Normandie accueille **9.000 immigrés britanniques** (dont 12% sont naturalisés français) et compte **6.300 résidences secondaires appartenant à des Britanniques**, ce qui fait d'eux la 1^{ère} « clientèle » étrangère pour les résidences secondaires en Normandie.

Marché immobilier et résidences secondaires

Sur les 171.000 résidences secondaires normandes (représentant environ 10% du nombre de logements dans la région)⁶, un peu plus de 10.000 sont détenues par des étrangers, dont **62% de Britanniques**. Cette proportion est globalement en hausse depuis les dix dernières années mais la croissance a tendance à ralentir et les effets du Brexit pourraient être perceptibles dans les études à venir.

S'agissant du marché immobilier, la majorité des Anglais (65% d'entre d'eux) qui avaient l'intention d'acheter un bien en France avant le référendum britannique ne semblent pas avoir abandonné leur projet. Selon la 9^{ème} édition de l'Observatoire BNP Paribas International Buyers, 23% des acheteurs potentiels envisageraient même d'accélérer un processus d'acquisition en cours. Quoi qu'il en soit, les Britanniques demeurent parmi les étrangers les premiers acheteurs de biens immobiliers en France. Ceci rejoint les constats de l'Agence Newton, spécialisée dans l'immobilier à destination des clients d'outre-Manche et également implantée en Normandie, qui précise par ailleurs qu'un certain nombre de clients décident néanmoins de différer leur achat dans l'attente de mieux connaître ce que seront leurs droits ou même parfois de vendre leur bien immobilier. D'autres enfin, motivés par les mêmes craintes de changements à venir en leur défaveur, décident au contraire de précipiter leur achat en Normandie. Ces attitudes diverses face au Brexit tendent à créer un équilibre dans l'activité immobilière.

82% des Britanniques installés en Normandie vivent dans l'ouest de la région. 37% des résidences secondaires possédées par des étrangers –essentiellement des Britanniques- sont situées dans le département de la Manche. Le « Pays d'Avranches » semble être le territoire le plus actif en matière d'acquisitions britanniques qui sont surtout friands de secteurs ruraux, de petites vallées de l'arrière-pays (contrairement aux Français qui préfèrent la zone littorale). La désertification du Sud-Manche en général, et du Mortainais en particulier, a mis sur le marché des biens qui correspondent en tout point à ce que recherchent les Anglais.

⁶ Sources : Préfecture de Normandie

Le pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat des retraités britanniques qui perçoivent leur pension en livres sterling devrait baisser à l'aune de la dévaluation de la monnaie face à l'euro. Ce risque préexistait toutefois au vote du Brexit, au gré des fluctuations de la livre britannique que l'on a connues dans le passé.

On estime en tout cas que les Britanniques, jugés pragmatiques, résilients et ne cédant pas aisément à la panique, ont une attitude de « wait and see » dans le climat d'incertitude général lié au Brexit. Si la résidence en Normandie doit rester financièrement soutenable au quotidien, il est judicieusement rappelé qu'il s'agit dans la grande majorité des cas d'un véritable choix de vie et non d'une décision conjoncturelle ou épidermique pour ces Britanniques fortement attachés à la Normandie et ne s'imaginant pas vivre ailleurs.

L'agence anglophone Britline du Crédit Agricole, qui compte 40.000 clients britanniques sur l'ensemble du territoire français (dont seulement 1.000 en Normandie) ne constate aucun fléchissement de son activité depuis juin 2016. Il est pointé que le profil moyen des clients est celui d'un Britannique aisé, voire très aisé.

La direction de l'agence considère que le Brexit peut s'avérer une opportunité dans la mesure où il peut donner un « coup de fouet » et générer une prise de conscience quant à la nécessité de travailler davantage en réseau.

Tourisme

Les Britanniques constituent la 1^{ère} clientèle étrangère en France, avec 12 millions d'arrivées chaque année, de même que la **1ère clientèle étrangère en Normandie** avec **près d'un million de nuitées réservées** en 2016.

En Normandie, ils représentent :

- 27% de la fréquentation hôtelière
- 62% des résidences secondaires appartenant à des étrangers

Il convient de préciser que les chiffres de la fréquentation hôtelière n'incluent pas l'hébergement non-marchand (résidences secondaires et réseau locatif de type Airbnb) qui représente près de 80% de l'offre touristique totale de la région (77% au 1^{er} janvier 2016). Ainsi, si la Normandie enregistre en septembre 2017 des chiffres moins favorables en matière de fréquentation britannique (37% des 152 établissements interrogés entre fin septembre et début octobre relève une baisse de leur présence), la situation est jugée préoccupante mais pas catastrophique en l'absence de mesures statistiques exhaustives.

Près de la moitié des touristes britanniques (47%) choisissent le département du Calvados pour leur séjour et privilégient la Vallée de Seine (22%), Caen-Côte de Nacre (18%) et la Côte Fleurie (13%).

En matière de sites payants et à titre d'exemple, les Britanniques sont en 2016 la 2^{ème} clientèle étrangère de la Maison et des Jardins de Claude Monet à Giverny, et la 6^{ème} clientèle étrangère de l'Abbaye du Mont Saint-Michel.

Le profil des touristes britanniques fait figurer une **clientèle majoritairement anglaise, d'une moyenne d'âge de 43 ans**, la clientèle la plus fidèle ayant environ 45 ans et la clientèle en étape étant la plus jeune (38 ans en moyenne). On compte une **proportion importante de cadres et de techniciens supérieurs et une forte présence d'habités** (75% d'entre eux sont des « repeaters »).

Les Britanniques disent faire le choix de venir en Normandie pour l'art de vivre et la qualité de vie, le climat, la culture, les paysages, le patrimoine et la gastronomie.

Dans la Manche, il convient de signaler que le tourisme anglais représente 2 500 bateaux en escale sur un total de 4 900, avec une moyenne de trois personnes par bateau.

Baisse de fréquentation de la clientèle britannique

Un fléchissement de la fréquentation des touristes britanniques en Normandie est constaté avec une baisse de 11% des nuitées en 2016 par rapport à 2015. Les risques d'attentat et la dévaluation de la livre sterling contribuent vraisemblablement à ce ralentissement.

Il convient de rappeler que **depuis une dizaine d'années, cette baisse de fréquentation des Britanniques est constante dans notre région**. Ainsi, en 2016, l'Insee a comptabilisé 837.000 nuitées britanniques (hôtel, camping, gîte) en Normandie alors que ce chiffre atteignait 1.6 millions il y a 10 ans. Afin de contrer cette baisse affectant l'ensemble des régions de l'ouest du pays et reconquérir la clientèle britannique à travers différentes actions promotionnelles, un contrat de destination (contrat Grand Ouest) réunissant de nombreux partenaires touristiques des régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire avait été signé en 2012.

Ces résultats mitigés sont à considérer à l'aune de la fréquentation britannique en France, où l'on observe également une tendance à la baisse. Ce phénomène est d'autant plus à prendre au sérieux que la France est le seul pays à connaître cette régression parmi les dix destinations préférées des Britanniques. La dévaluation de la livre sterling face à l'euro diminue le pouvoir d'achat de la clientèle britannique qui se tournera plus naturellement vers des destinations offrant un meilleur rapport qualité-prix.

Il convient toutefois de pointer que le repli observé en Normandie est plus important qu'à l'échelle nationale.

Comme le souligne Christophe MATHIEU, président du directoire de Brittany ferries : « *Il y a l'effet Brexit, mais nous en appelons aussi à ne pas se cacher derrière le Brexit pour masquer une perte d'attractivité de la destination France* ». Cette remarque vaut également pour la Normandie.

De nouvelles offres touristiques visant à reconquérir la clientèle britannique

Il est nécessaire de revisiter l'offre touristique en Normandie et de l'ajuster aux nouveaux modes de consommation. Ce constat, récurrent et non directement lié au Brexit, peut trouver son aiguillon dans le contexte actuel pour s'atteler à la nécessaire mise en œuvre d'opérations de reconquête des Britanniques. Ceci peut passer, par exemple, par le développement de l'offre de « packages », du vélotourisme, de l'usage du numérique par les professionnels, mais aussi et surtout par la qualité de l'accueil où la langue anglaise doit être

plus diffusée et mieux maîtrisée, que ce soit dans l'accueil physique, dans la communication de promotion et de valorisation ou tout simplement dans la signalétique.

Le golf, un sport codifié en Ecosse en 1754 qui s'est développé en Normandie dès la fin du XIX^{ème} siècle

On peut noter que le golf, très présent au sein de la région à travers 46 parcours, peut également constituer un levier de développement touristique en direction des Britanniques. Les plus anciens parcours de golf, datant de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, ont été créés à l'initiative des Britanniques eux-mêmes venant séjourner l'été sur les côtes normandes. Sport très apprécié, on le sait, par nos voisins d'outre-Manche, il fait l'objet de listes d'attente souvent fort longues pour ceux qui aspirent à s'inscrire dans un club au Royaume-Uni.

Nombre de Britanniques font déjà le choix de traverser la Manche
à seule fin de pouvoir pratiquer leur passion en Normandie.

Il est important enfin d'explorer la question générationnelle des touristes : le patrimoine culturel ne va pas massivement d'emblée séduire les jeunes -qui ont, rappelons-le, voté majoritairement contre le Brexit- davantage intéressés par des manifestations festives.

Echanges linguistiques et culturels

Le Royaume-Uni et la France, et tout particulièrement la Normandie, sont de tout temps liés par la langue, l'histoire et la culture. Si on a pour coutume de souligner l'influence récente de l'anglais sur le français, on fait beaucoup moins référence à l'influence ancienne du français sur l'anglais pourtant très prégnante en matière syntaxique, grammaticale, lexicale, orthographique mais aussi phonétique.

L'intégration de la plupart du vocabulaire français à la langue anglaise s'est produite suite à la conquête normande de l'Angleterre et à la mise en place d'une administration francophone. Selon la linguiste Henriette Walter, les mots d'origine française représenteraient plus des deux tiers du vocabulaire anglais.

De part et d'autre de la Manche, l'architecture ancienne et plus récente témoigne pleinement de cette riche histoire anglo-normande qui n'a cessé de se construire et de se réinventer.

Si loin, si proches. Français –Normands– et Anglais ressemblent à des frères ennemis, à la fois proches mais séparés par la mer de la Manche et des tempéraments distincts, riches d'un héritage linguistique et culturel commun bâti au fil d'une histoire longue et mouvementée, faite tour à tour d'hostilités et d'alliances. C'est avec fascination, envie et une certaine mauvaise foi que l'on s'observe et s'apprécie. Une chose est sûre : ce n'est pas par hasard que les Britanniques forment la première clientèle étrangère de Normandie. L'art de vivre et la gastronomie y occupent une bonne part. La familiarité des paysages dans un environnement plus rural et préservé qu'en Angleterre y est pour beaucoup.

La mobilité étudiante

Juste derrière l'Espagne, la France et le Royaume-Uni font partie des destinations les plus populaires des étudiants Erasmus. La France est quant à elle le pays qui en envoie le plus (selon les derniers chiffres disponibles de l'année 2014-2015).

En décembre 2016, l'université de Cambridge a fait part de ses craintes, indiquant que les demandes d'inscription en provenance de l'UE pour 2017 dans le cadre du programme Erasmus avaient baissé de 14,1%, passant de 2.651 à 2.277. On ne sait pas encore s'il s'agit d'un simple recul ou d'une tendance de fond liée au Brexit.

Le Royaume-Uni a émis la possibilité de lancer son propre plan de mobilité étudiante pour remplacer le programme Erasmus mais il ne s'agit encore aujourd'hui qu'une hypothèse. Il n'est pas exclu non plus que le pays continue à contribuer financièrement au programme européen, même si cette possibilité paraît compromise en raison de la question sensible de la libre circulation des personnes.

La mobilité étudiante du Royaume-Uni vers la France est plutôt faible avec à peine 7% tandis qu'elle atteint 30% vers les Etats-Unis.

Les chiffres concernant spécifiquement la Normandie sont en cours de collecte (au titre des trois dernières années) et ne sont pas encore connus.

Il convient de noter que sur l'année 2013-2014, Neoma Business School faisait partie des 10 établissements d'enseignement supérieur français ayant envoyé le plus d'étudiants à l'étranger (en occupant la 6ème position). Parmi les 55 partenaires académiques que l'école compte dans son important réseau à l'international, près d'un quart sont localisés au Royaume-Uni (13 exactement).

Les liens de jumelage

Concept né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour resserrer les liens entre les nations, le principe de jumelage a sans surprise été particulièrement plébiscité dans le Calvados où se sont déroulés le Débarquement et la majeure partie des combats.

Il existe **231 jumelages**⁷ entre des communes de la Normandie et le Royaume-Uni qui se répartissent de la manière suivante :

- 107 dans le Calvados
- 35 dans la Manche
- 18 dans l'Orne
- 46 en Seine-Maritime
- 25 dans l'Eure

S'ajoutent à ces jumelages à l'échelle communale des liens à une autre échelle territoriale, tels que le jumelage entre le Département de la Manche et le comté du Dorset, par exemple.

Le Brexit ne devrait pas avoir d'impact sur des relations d'amitié et échanges qui se sont tissés pour nombre d'entre eux au fil de plusieurs décennies.

Le projet de Centre des relations franco-britanniques à Ouistreham

Le futur centre des relations franco-britanniques qui doit ouvrir ses portes à Ouistreham en fin d'année 2019 ne sera pas un musée bâti autour d'une collection mais autour d'un

⁷ Source : AFCCRE (Association française du conseil des communes et régions d'Europe)

discours novateur et inédit portant sur l'histoire des relations franco-britanniques depuis 1939.

Tout en comptant consacrer un pôle important à la Seconde Guerre mondiale, au Débarquement et à la Bataille de Normandie, il évoquera également les relations entre la France et le Royaume-Uni de 1939 à nos jours, ainsi que la place que prendra ensuite le « couple » franco-britannique dans la construction européenne.

Dans un contexte désormais marqué par le référendum britannique, ce projet qui suscite un fort engouement auprès des universités britanniques, pourrait prendre une place accrue et un sens particulier à travers une ambition de valoriser l'histoire, la culture et les relations d'amitié qui lient la Normandie au Royaume-Uni, ceux d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

La vie culturelle

On peut s'étonner que la Normandie ne compte pas davantage de manifestations culturelles en lien avec nos voisins d'outre-Manche. Le festival des cinémas d'Irlande et de Grande-Bretagne qui était organisé depuis 1984 à Cherbourg a été suspendu en 2011 et à l'exception de quelques temps forts dédiés au cinéma britannique (ex : « Odeon is so british ! » à Cherbourg), la Normandie met finalement peu la culture britannique à l'honneur. Elle le fait plus discrètement à travers la programmation d'artistes au sein de festivals de musiques actuelles, d'expositions d'art contemporain (les plasticiens britanniques étant particulièrement reconnus) et dans une moindre mesure de saisons théâtrales (sans parler de Shakespeare qui continue à occuper une place de choix parmi les metteurs en scène programmés, le répertoire d'auteurs britanniques contemporains est de temps à autre visité).

Quoi qu'il en soit, cette présence artistique britannique n'est en aucun cas supérieure à ce que l'on peut observer dans d'autres régions de France et s'avère même inférieure à d'autres, telle dans notre région voisine qui peut s'enorgueillir d'avoir reçu cette année la 28^{ème} édition du Festival britannique de Dinard.

Compte tenu de l'extraordinaire vitalité de la littérature britannique, la Normandie aurait tout intérêt à se singulariser, par exemple, par la création d'une manifestation qui y serait dédiée.

Enseignement supérieur et recherche :

Au sein du Royaume-Uni, les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont probablement ceux qui déplorent le plus la décision du Brexit. L'enseignement supérieur et la recherche sont effectivement devenus des secteurs internationaux par excellence. La preuve en est que la part des recherches scientifiques nationales au Royaume-Uni, qui était de l'ordre de 90% au début des années 1980, en représente moins de la moitié aujourd'hui.

Alors que le pays est un contributeur net du budget de l'UE, il faut savoir qu'il en est largement bénéficiaire en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Dans certaines universités britanniques, les fonds européens représentent jusqu'à 15% de leurs recettes. De même, de nombreux laboratoires et salles de conférences ont été financés avec l'aide de l'UE. Les financements européens apparaissent d'autant plus vitaux dans un pays où le budget de la recherche est inférieur aux moyennes observées dans d'autres pays. Le

programme européen Horizon 2020, qui finance des projets de recherche de haut niveau, a représenté à lui seul une aide de 7 milliards d'euros pour le Royaume-Uni au cours des 7 dernières années ; s'y ajoutent de nombreuses autres aides sur divers fonds structurels.

Derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni est le deuxième pays au monde en matière d'accueil d'étudiants étrangers. Les étudiants européens qui y paient actuellement les mêmes frais d'inscription que les Britanniques pourraient ne plus avoir les moyens de s'y rendre lorsque le Royaume-Uni aura quitté l'Europe. Représentant environ 5% du corps étudiant des universités britanniques (ce pourcentage est beaucoup plus élevé à Londres), ils sont appréciés pour leur excellent niveau.

En Normandie

L'ouverture internationale des établissements normands et leur capacité à rayonner en dehors de leur frontière ne fait pas de doute puisqu'elle fait l'objet de 671 accords de convention signés avec 134 pays différents et que les étudiants étrangers accueillis proviennent de 132 nations différentes. Dans ce vaste champ ouvert à l'international, le Royaume-Uni constitue une zone prioritaire pour Normandie Université, fondée sur des liens privilégiés, tant pour des raisons de proximité géographique qu'historiques.

Cette relation étroite conduit à un projet d'organisation d'*Assises de la coopération transmanche*, actuellement en cours de réflexion, programmées en juin 2018.

Il est prévu qu'elles comprennent 3 volets : recherche, politique (en lien avec les collectivités) et économie.

L'enseignement supérieur

Les chiffres de la mobilité étudiante normande, en cours de collecte pour la période 2014-2017, devraient faire figurer la Chine au premier rang de la mobilité entrante dans nos universités. Au titre de la mobilité sortante, on sait que le Royaume-Uni occupe une bonne place pour les plus de 600 étudiants normands qui ont bénéficié du programme Erasmus + en 2016.

On constate un **déséquilibre dans les échanges d'étudiants opérés entre la Normandie et le Royaume-Uni**. D'une manière générale, les universités outre-Manche ont tendance à accueillir les très bons étudiants normands ; à l'inverse, il est observé que les universités normandes sont moins bien loties. Il y aurait grand intérêt à mettre en place un **dispositif d'aides significatives en direction des doctorants, sur une période de 3 à 5 ans**, propre à donner une visibilité au service de plus d'attractivité et d'efficacité dans les échanges d'étudiants. Le constat de dispositifs trop parcimonieux et ne s'inscrivant pas suffisamment dans la durée n'est toutefois certes pas nouveau.

Une **internationalisation de l'offre de formation**, avec davantage de cours dispensés en anglais, est souhaitée par Normandie Université.

Lorsque l'on évoque le **programme ERASMUS+**, on pense immédiatement à la mobilité des étudiants. Ce que l'on ignore souvent, c'est qu'il **permet également de développer la mobilité des enseignants-chercheurs à l'international**.

Ainsi, des financements ont été récemment obtenus afin de permettre à une quinzaine de chercheurs (dont des Britanniques) de venir dispenser des cours dans nos universités normandes.

Malgré les très bonnes relations entretenues avec nos voisins, il **existe un certain nombre de différences entre nos pays qui ne facilitent pas toujours les partenariats** :

- contrairement à ce que l'on observe en France, il convient de noter que l'enseignement supérieur et la recherche sont des domaines intrinsèquement liés au Royaume-Uni
- l'établissement de conventions avec les universités britanniques est rendu difficile par des frais d'études beaucoup plus élevés qu'en France
- les étudiants britanniques apprennent peu les langues étrangères et privilégient les destinations anglophones quand ils décident de poursuivre leurs études à l'étranger. Ceci explique que **3 fois moins d'étudiants britanniques choisissent de faire leurs études en France que l'inverse** (4.000 étudiants britanniques en France contre 12.000 étudiants français au Royaume-Uni).

A titre d'illustration, la plupart des accords bilatéraux qui existaient entre l'université du Havre et des universités britanniques ont été dénoncés, avant même le Brexit. Il est souligné que le paiement de droits d'inscription doubles des étudiants dans leur université d'origine et dans l'université d'accueil- affaiblissait la portée de ces accords.

Il convient de noter que ce double droit d'inscription ne s'applique pas aux étudiants en mobilité Erasmus+, ce programme définissant le paiement des droits dans l'établissement d'origine. Néanmoins, les mobilités vers le Royaume-Uni dans le cadre Erasmus+ ont diminué depuis la modification à la hausse des droits d'inscription dans les établissements outre-Manche. De manière générale, les mobilités perdurent là où les établissements trouvent des intérêts communs tant en formation qu'en recherche.

A ces difficultés s'ajoute en France la restriction d'autorisation d'enseigner en langue anglaise, sans introduire l'obligation de suivre des modules d'apprentissage de langue française, ce qui constitue un frein à l'internationalisation de nos enseignements. D'autres pays tels que l'Allemagne ou le Benelux, qui ne rencontrent pas cet obstacle, s'en trouvent très avantagés.

Face à un Royaume-Uni devenant moins facilement accessible aux étrangers, il est espéré un redéploiement géographique d'étudiants qui pourrait bénéficier à la France et à la Normandie, si l'on s'en donne les moyens. Reste toutefois la barrière de la langue qui se place à deux niveaux : la difficulté, d'une part, à obtenir des accréditations de l'Etat pour dispenser des enseignements en anglais dans les écoles françaises, et d'autre part le désintérêt des étudiants pour la langue française. Les écoles privées s'affranchissent de ces contraintes linguistiques dans leurs enseignements mais ne bénéficient pas d'aides de l'Etat. Cette situation conduit à une double peine puisque les étudiants français auraient eux aussi tout à gagner à se voir dispenser des cours en anglais.

L'opportunité de voir s'implanter des établissements d'enseignement supérieur britanniques en Normandie n'est pas une question qui va de soi mais peut s'envisager à travers le dialogue, un travail de conviction, autour d'un cursus spécifique.

La recherche

Le Royaume-Uni se caractérise par la qualité de sa recherche qui y représente un véritable domaine d'excellence et occupe à ce titre une des toutes premières places au monde. En termes de co-publications, il convient de souligner que le Royaume-Uni est le 2^{ème} partenaire de la France (après l'Allemagne) dans l'Espace Européen de Recherche. Environ 54% des co-publications franco-britanniques sont produites par des unités de recherche affiliées au CNRS.

Le financement des universités britanniques étant très dépendant de ressources extérieures, des efforts considérables et particulièrement efficaces sont déployés en vue de capter les subsides nécessaires à leur fonctionnement.

Ainsi, ce sont **plus de 40 programmes** –majoritairement sur le programme Interreg France (Manche) Angleterre, et dans une moindre mesure Horizon 2020– qui ont été **conduits avec le Royaume-Uni dans les universités normandes** au cours des dernières années.

Les projets concernés impliquent des écoles de diverses villes situées dans le sud de l'Angleterre (Southampton, Portsmouth, Plymouth...).

Les domaines de prédilection des projets de coopération sont les suivants :

- Chimie (ex : projet *A-I Chem Channel* en chimie moléculaire)
- Biologie
- Ecosystème aquatique
- Eolien offshore
- Recherche documentaire (ex : projet *DocExplore* entre les Université de Rouen et du Kent, autour de la cathédrale de Canterbury)

Dans le cadre des **projets Interreg IV (2007-2013)**, 94 projets des 152 financés impliquaient des acteurs normands (soit environ 62%). Un peu plus de la moitié (51%) des projets incluant la Normandie avaient pour chef de file un acteur normand.

Les **laboratoires de l'université de Caen Normandie** ont contribué à la préparation de 44 projets ; 7 d'entre eux ont finalement été abandonnés tandis que **22 projets ont été acceptés**.

Ceci équivaut à un **taux de succès moyen de 59,5 %** (50 % en tant que chef de file, 57,6 % en tant que partenaire et 100 % en tant que partenaire associé).

Le total des subventions FEDER perçues par UNICAEN pour ces projets a été de **4 378 413,04 €**.

L'université de Rouen a été particulièrement active puisqu'en plus de tous les projets auxquels elle a coopéré, elle a été **chef de file de 5 projets** sur cette même période. Ces 5 projets ont à eux seuls fait l'objet d'une aide totale de subventions FEDER à hauteur de **3.804.605 €**.

L'université du Havre a été **chef de file de 2 projets** (pour une total d'aides FEDER de **3.696.303 €**) dont un projet très important, intitulé DIESE, dédié aux écosystèmes aquatiques et marins.

Enfin, il convient de mentionner le projet **A-I CHEM CHANNEL** (visant à promouvoir la création d'un environnement scientifique de haut niveau en chimie moléculaire) porté par le **Pôle Régional d'Enseignement Supérieur (PRES) Normandie université** qui a bénéficié d'une aide FEDER de **3 804 605 €**.

La principale menace qui pèse sur le monde universitaire est sans surprise la fin probable des financements issus des programmes européens Interreg FMA et Horizon 2020 qui généraient incontestablement un effet incitatif sur les coopérations entre la Normandie et le

Royaume-Uni. Cette crainte se trouve toutefois nuancée par une **volonté de se resserrer autour de projets ciblés et structurants**, a priori susceptibles d'attirer d'autres fonds nécessaires à leur réalisation. De même, il est souligné que les collaborations engagées avec les enseignants-chercheurs britanniques sont généralement fondées sur des relations interpersonnelles qui ont toutes les chances de résister au Brexit.

Il est noté toutefois qu'en perdant l'accès aux fonds européens, le Royaume-Uni pourrait s'affranchir de la contrainte d'intégrer des régions actuellement imposées par les programmes européens mobilisés (tout particulièrement Interreg FMA), ce qui aurait pour effet d'élargir la palette des partenariats possibles sur l'ensemble du territoire français et international.

Enfin, la question de la rémunération est primordiale si l'on souhaite accroître l'attractivité de nos universités auprès des enseignants-chercheurs étrangers.

Un certain nombre de **suggestions et préconisations visant à maintenir et développer les liens avec le monde universitaire britannique** ont été avancées par les personnes auditées :

- Il est fortement conseillé de **donner préférence à la recherche, à travers la sélection de projets d'excellence dans quelques secteurs donnés** (tels la chimie, les savoir-faire agricoles, le secteur portuaire et la logistique, l'énergie nucléaire et hydrolienne...), plutôt qu'à l'enseignement (coûteux et très concurrentiel au Royaume-Uni)
- Un **partenariat entre une université britannique et une école d'ingénieurs ou de commerce ou encore un laboratoire scientifique** paraît plus réalisable qu'un partenariat d'université à université, tant les différences sont criantes dans les modes de fonctionnement et le degré d'exigence de nos universités respectives
- Le développement, dans tous les cas, de **projets émanant d'éléments existants et structurants**, en donnant du temps à la concertation et en privilégiant des actions ciblées, à travers la création, par exemple, de clusters de chercheurs
- L'octroi de bourses plus significatives et sur des temps plus longs (3 à 5 ans) en direction des doctorants (sortant des universités normandes ou accueillis au sein de celles-ci)
- Le **développement de « summer schools »** permettant la découverte de la culture et du patrimoine normands ainsi que la découverte de l'entreprise, par exemple
Ce projet pourrait constituer une première étape et conduire à la mise en place de Masters spécifiques. Il est pointé que les Britanniques sont très pragmatiques et qu'il est important de procéder par étapes, de manière concrète et ciblée, prenant pleinement en compte leurs intérêts et leurs souhaits. L'idée de créer un campus franco-britannique, si séduisante soit-elle, ne pourrait se réaliser qu'au terme de plusieurs étapes de partenariat réussies.
- Le développement de **stages en entreprises**, de part et d'autre de la Manche, notamment dans le domaine de l'industrie
- La création d'une sorte de **« campus international » dédié à l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers** où les Britanniques auraient toute leur place (à noter, dans le même ordre d'idée, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt par l'Université Paris-Seine en février 2017 proposant de réserver à des universités britanniques des installations et des services d'exception, au sein du futur Campus International de Cergy-Pontoise).

L'Ecole de Management Normandie (EMN)

Créée en 1871 au Havre, l'EMN compte parmi les plus anciennes écoles de commerce de France. Etablissement de formation supérieure et de recherche au management, l'école est implantée sur 5 campus : à Caen, Le Havre, Paris mais aussi à Oxford et tout récemment à Dublin (une 5^{ème} implantation décidée dans les suites du référendum britannique).

L'EMN envisage de relancer rapidement des projets pouvant bénéficier de fonds européens (Interreg) dans la mesure où des crédits devraient rester inutilisés.

Neoma Business School

Neoma Business School est une grande école de commerce française reconnue à l'international, née de la fusion de Reims Management School avec Rouen Business School qui se déploie sur 3 sites : Rouen, Reims et Paris.

Comme l'ensemble des personnes interrogées sur les conséquences du Brexit, la nouvelle directrice générale Delphine MANCEAU juge difficile de se prononcer avec précision à ce stade.

Elle déclare néanmoins que « le principal effet observé porte sur les recrutements de professeurs d'autant que 19 professeurs internationaux ont été recrutés cette année : le Brexit semble avoir généré quelques candidatures de professeurs établis au Royaume-Uni et s'interrogeant sur leurs perspectives professionnelles sur place, notamment en matière de financements européens pour la recherche » ; tout en prenant le soin de préciser « qu'il s'agit davantage de commentaires de candidats lors du processus de recrutement à Neoma que de données précises ». Elle ajoute enfin qu'il est globalement observé « une hausse des candidatures de professeurs internationaux par rapport à laquelle il est difficile de savoir ce qui est lié à l'attractivité accrue de Neoma, à l'effet Brexit et à l'effet Trump, tous deux conduisant certains professeurs, débutant ou confirmés, à envisager la France et l'Europe continentale comme lieu de travail au lieu du Royaume-Uni et des Etats-Unis. »

« L'effet Brexit » concernerait par conséquent plutôt les professeurs. Des enseignants seniors d'une part qui, craignant la suppression des dotations européennes pour la recherche, cherchent à quitter l'Angleterre pour rejoindre d'autres écoles européennes. De jeunes professeurs, d'autre part, qui visaient l'Angleterre ou les Etats-Unis mais qui, refroidis par l'actualité et le contexte géopolitique, préfèrent se rabattre vers l'Europe et notamment vers la France.

Par ailleurs, « l'effet Trump » concerne davantage un nombre grandissant d'étudiants internationaux qui se détournent des universités américaines pour se tourner vers de grandes écoles françaises qui attirent de plus en plus.

☞ Afin d'avoir une idée plus concrète de **l'ampleur et de la diversité des projets de recherche liant la Normandie et le Royaume-Uni**, voici la liste des **projets en cours financés sur le programme Interreg France (Manche) Angleterre⁸** :

☞ Au titre de l'Objectif spécifique 1.1 - Accroître le développement et l'adoption de produits, processus, systèmes et services innovants dans les secteurs de spécialisation intelligente partagés

ADAPT - Dispositifs d'assistance à l'autonomisation de personnes handicapées grâce à la robotique

Durée: 01/2017 - 12/2020 (48 mois)

Chef de File: ESIGELEC (Seine-Maritime)



Autre partenaire normand : Centre Hospitalier Universitaire – Hôpitaux de Rouen

⁸ source : <https://interreg5a-fce.eu/fr/projets/approved-projects/>:



Parmi les partenaires britanniques : University College of London, Plymouth Hospitals NHS Trust

CoRoT - Améliorer la conception de systèmes de fabrication flexibles et réactifs impliquant des Robots autonomes et collaboratifs

Durée: 42 mois

Chef de file : CESI (Rouen Mont-Saint-Aignan)



CERI (Seine-Maritime), Université du Havre



Parmi les partenaires britanniques : University of Greenwich, University of Exeter

LabFact, Une Usine dans un laboratoire

Durée : 04/2017- 03/2021 (48 mois)

Chef de file : University of Southampton



Université de Caen Normandie, Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen, CRNS - Délégation Régionale Normandie (Calvados), Université de Rouen



University of Sussex, Pareon Chemicals

SURFAS, Surfaces intelligentes flexibles pour des communications intérieures augmentées

Durée: mars, 2017 - août, 2020 (42 mois)

Chef de File: ESIGELEC (Seine-Maritime)



Greensystemech (Calvados) et Projection (Seine-Maritime)



University of Kent, University of Surrey, Instrinsiq Materials Ltd

↳ *Au titre de l'Objectif Spécifique 1.2 – Accroître la qualité et l'efficacité des prestations de services en faveur des groupes les plus défavorisés socialement et économiquement, par l'innovation sociale*

Increase, Increase Valorisation Sociale

Durée: 10/2017 - 04/2019 (39 mois)

Chef de file : Optivo (Kent)



Le Comptoir de l'Innovation (Calvados) et Société Anonyme d'habitations à Loyer Modère Logement et Gestion Immobilière Pour La Région Parisienne-Loire (Seine-Maritime)



University of East Anglia, Enterprise cube (Norfolk)

PONToon, Partnership Opportunities using New Technologies fostering sOcial and ecOnomic inclusion

Durée: 08/06/2017 – 30/11/2020 (42 mois)

Chef de file : University of Portsmouth (Hampshire)



GIP FCIP de l'académie de Caen et Trajectio (Calvados)



Eastleigh Borough Council, Plymouth and District Mind

↳ Au titre de l'objectif Spécifique 2.1 : accroître le développement et l'adoption de technologies sobres en carbone dans les secteurs ayant le plus grand potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre

CobBauge, Optimisation de matériaux de construction en bauge, recherche et demande

Durée : 07/2017 - 03/2019 (18 mois)

Chef de file : University of Plymouth



École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen, Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (Manche), Université de Caen



Earth building UK and Ireland (Wiltshire)

SB & WRC, Sustainable Bio & Waste Resources for Construction

Durée: 02/2017 - 04/2019 (27 mois)

Chef de file : Nomadéis Le Havre



Veolia Propreté Nord Normandie, Construction 21 (Seine-Maritime), Ecole Supérieure d'Ingénieur des Travaux de la Construction de Caen



University of Brighton, University of Bath

↳ Au titre de l'objectif Spécifique 3.1 : valoriser les atouts naturels et culturels communs pour soutenir une croissance économique innovante et durable

GO TRADE, Growth Of the Visitor Economy through TRADitional Markets and Employment and Skills

Durée : 07/2017 - 03/2021 (45 mois)

Chef de file : Basildon Borough Council (Essex)



Office de Tourisme et des Congrès Caen la mer Normandie Caen la mer et Ville de Caen



University of Greenwich, Gravesham Borough Council, Visit Kent

VISTA-AR - Innovation concernant l'expérience visiteur au moyen d'une analyse systématique de textes et de la réalité augmentée

Durée : 02/2017 - 01/2021 (48 mois)

Chef de file : University of Exeter



CESI (Seine-Maritime), NEOMA Business School



Bournemouth University, Exeter Cathedral

↳ Au titre de l'Objectif Spécifique 3.2 – Améliorer et protéger les écosystèmes côtiers et des eaux de transition

SAMARCH, Gestion des salmonidés dans la Manche

Durée: 01/04/2017 - 31/03/2022 (60 mois)

Chef de file : Game and Wildlife and Conservation Trust (Hampshire)



Normandie Grands Migrateurs (Calvados)



University of Exeter, Bournemouth University, Salmon and Trout Conservation

S3- EUROHAB - Produits Satellitaire Sentinel-3 pour détecter l'EUtROphisation et les efflorescences nuisibles (HAB) dans la zone FMA

Durée: 01/07/2017 - 01/06/2021 (48 mois)

Chef de file : Plymouth Marine Laboratory (Devon)



Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse Normandie (Manche) et IFREMER Port-en-Bessin (Calvados)



University of Southampton, Environment Agency (Peterborough), Devon and Severn IFCA (Inshore Fisheries and Conservation Authority)

Conclusion

Attentisme ou attente nécessaire ?

Face à une attitude des entreprises normandes jugée trop attentiste par certains, d'autres estiment qu'il est effectivement plus raisonnable d'attendre les résultats des négociations en cours entre le Royaume-Uni et l'UE et qu'il importe, dans tous les cas, de ne pas céder à « l'agitation médiatique » autour du Brexit.

Quoi qu'il en soit, on observe clairement une dichotomie entre les préoccupations des citoyens et des professionnels, de part et d'autre de la Manche, et celles qui relèvent de stratégies politiques pures dans les négociations qui se jouent au sommet.

Au fil de la construction européenne, les stratégies politiques se sont en effet régulièrement opposées aux réalités économiques. Ainsi, les intérêts et priorités demeurant très distincts d'un pays à l'autre, l'harmonisation espérée en a pâti au sein de l'UE. Il convient de rappeler que 10 Etats des 28 pays-membres de l'UE ne sont pas dans la zone euro. Plus que jamais, on voit actuellement germer des nationalismes ici et là ainsi que des velléités autonomistes.

Du point de vue britannique

Le Royaume-Uni est la première place financière au monde et un pays financier quasiment de toute éternité puisqu'ayant emprunté cette voie avec la Magna Carta. Il n'a jamais véritablement fait pleinement partie de l'Europe. En adhérant à l'Union européenne, le pays convoitait une zone de libre-échange –dont l'intérêt majeur réside dans l'absence de TVA intracommunautaire et de système douanier– tout en restant dans le Commonwealth. Lors de son adhésion, il faisait encore partie de l'AELE –dont les mécanismes correspondaient probablement mieux à l'esprit britannique–dont il a dû peu à peu se dégager.

Pour se donner une idée du poids de la finance au Royaume-Uni, il faut avoir à l'esprit que le pays compte 60.000 conseillers financiers contre seulement 6.000 en France !

Le Commonwealth confère au Royaume-Uni de grandes libertés d'échange que l'on peut illustrer à travers l'exemple du mouton néo-zélandais : élevé en Nouvelle-Zélande, le mouton est importé au Royaume-Uni où il devient un produit britannique, avant d'être exporté vers d'autres pays de l'UE, en vertu du droit de circulation des biens dispensé par le marché unique.

En cas d'un « soft Brexit » qui maintiendrait le libre-échange, on peut estimer qu'il y aurait alors peu de conséquences sur les activités d'import-export. On pourrait même estimer que la sortie du Royaume-Uni de l'UE signerait un retour à une situation plus claire, plus « normale » et en tout cas plus conforme aux pratiques et intérêts que les Britanniques ont entretenus.

Du point de vue britannique, on peut penser que le Brexit a même toutes les chances de faciliter les choses à de nombreux égards, dans la mesure où le Royaume-Uni est un pays beaucoup moins « administrativé » que d'autres pays européens –dont la France en particulier– et que son régime opère en comparaison comme une soupape de liberté. S'agissant du domaine de la finance, bien qu'une étude de la Banque d'Angleterre estime que le secteur pourrait perdre jusqu'à 75.000 emplois, et en dépit des prévisions souvent

pessimistes communiquées dans les médias, il est fort à parier que le Royaume-Uni n'ait pas trop à craindre du Brexit. Il convient dans tous les cas de préciser que la seule ville de Londres compte environ 700.000 emplois dans le secteur de la finance et des services associés.

A plusieurs reprises, l'Etat britannique ne s'est pas caché de ses velléités de devenir un paradis fiscal. Dans un contexte post-Brexit, il n'est effectivement pas exclu que Londres bénéficie des avantages actuellement détenus par la Suisse ou le Luxembourg, où il y a obligation de déclaration des ressources des étrangers.

La « bataille de la TVA »

D'un point de vue juridique, la situation reste floue tant que l'on ne sait pas si le libre-échange sera maintenu. En cas d'issue favorable, les changements devraient être marginaux. Dans tous les cas, il est souligné que c'est la « bataille de la TVA » –peu mentionnée dans les médias– qu'il conviendrait de remporter puisque le rétablissement de taxes et de déclaration à l'import-export (obligeant à des opérations de dédouanement et de redouanement) complexifierait grandement les échanges commerciaux et plus généralement la circulation des biens.

En cas de Brexit dur, on peut imaginer que des voies commerciales de contournement se feraient jour, notamment via l'Irlande, à l'instar d'un processus assez identique à celui du « mouton néo-zélandais » déjà évoqué.

Dans tous les cas et en conclusion, à l'heure où l'on se perd régulièrement en conjectures sur le devenir de nos relations avec le Royaume-Uni, il est plutôt jugé nécessaire d'attendre les résultats des négociations en cours pour y voir plus clair et pour agir en conséquence.

Des prévisions quasi impossibles

En Normandie comme ailleurs, il est bien difficile et même impossible d'établir des prévisions sérieuses sur les impacts concrets induits par le Brexit, à court, moyen et long terme. En adoptant une attitude pragmatique chère aux Britanniques qui consiste à chercher des solutions plutôt qu'à pointer les difficultés, les Normands n'ont probablement dans l'ensemble rien à perdre et pourraient même trouver dans la situation du Brexit l'aiguillon leur permettant de revisiter des pratiques en cours et créer de nouvelles stratégies, plus adaptées aux multiples et complexes évolutions sociales et commerciales, plus offensives et plus efficaces. Un élan proactif et confiant des entreprises exportatrices, des professionnels du tourisme, du monde universitaire et de tous les secteurs qui sont aujourd'hui liés, de près ou de loin, au Royaume-Uni peut permettre d'actionner des leviers de développement encore inexplorés.

Un risque majeur pour le secteur de la pêche

Parmi les différents secteurs analysés, il en est toutefois un qui risque de subir de plein fouet les effets du Brexit en cas de négociations défavorables : il s'agit du secteur de la pêche, très dépendant des réglementations et des zones géographiques autorisées. La rencontre récente (à la fin du mois d'octobre 2017) organisée à Itechmer en présence de James PORTUS, représentant des pêcheurs britanniques, n'a fait qu'accroître les inquiétudes

déjà très vives de nos pêcheurs, face à la détermination visiblement marquée de la pêche britannique à réduire l'accès à ses eaux et à remettre en cause les accords du passé.

La mobilisation autour du Brexit

En juin 2017, la préfète de Normandie a mis en place un groupe de travail visant à appréhender et anticiper les effets possibles du Brexit. Ce groupe, composé de plusieurs services de l'Etat (mer, agriculture, douanes, jeunesse...), comprend également la Région.

Par ailleurs, dans les suites d'une rencontre organisée à Cardiff le 17 novembre 2017, la Région Normandie compte créer une task force transmanche réunissant les régions et comtés les plus concernés par le Brexit, en partenariat avec la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM).

Enfin, il convient de souligner l'intéressant travail de prospective conduit par l'AUCAME Normandie Caen, s'appuyant sur la réflexion d'une vingtaine d'acteurs très diversifiés en région. Ce regard prospectif vise à cerner les éléments de contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'UE et à identifier les enjeux et opportunités du Brexit pour la Normandie⁹.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Eléments d'opportunités relevés par les membres du CESER de Normandie dans les retours au questionnaire adressé à l'ensemble des membres des CESER de la façade atlantique

La principale opportunité mise en avant dans les retours au questionnaire adressé aux membres du CESER est la perspective d'attirer ou de faire revenir des entreprises implantées au Royaume-Uni et qui souhaiteraient rester dans l'UE.

Plusieurs acteurs s'accordent sur la nécessité de développer une stratégie d'attractivité vis-à-vis des entreprises souhaitant conserver une implantation dans l'UE.

Dans le secteur du tourisme, une stratégie pourrait être d'attirer d'autres clientèles européennes (Pays-Bas, Belgique).

Sur le plan financier, l'instabilité créée par la sortie du Royaume-Uni de la zone Euro pourrait faire baisser les taux d'intérêt des emprunts. La position dominante du Royaume-Uni sur les marchés financiers pourrait également être remise en cause.

Un acteur du secteur de l'immobilier voit également dans le Brexit une opportunité d'investissement immobilier et commercial dans la zone Livre sterling.

Un acteur du secteur de la santé note que 4 médecins sur 10 envisageraient de quitter le Royaume-Uni et que ce pourrait être un gisement de recrutement pour lutter contre la désertification médicale de certains territoires.

D'une manière globale, il est jugé important de renforcer l'Arc Atlantique « restant ».

⁹ Lire *L'impact potentiel du Brexit en Normandie*, AUCAME Caen Normandie, Act'Urba #16 – Novembre 2017 (http://www.aucame.fr/web/publications/acturba/fichiers/ActUrba016_Brexit.pdf)

La Région des Hauts-de-France

« *Welcome home !* »

Dans les suites du référendum britannique du 23 juin 2016, la Région des Hauts-de-France a décidé d'ouvrir, en partenariat avec la CCI International Hauts-de-France, un bureau à Londres afin d'attirer les entrepreneurs d'Outre-Manche. Ce bureau vise à renforcer les liens entre la région et les investisseurs britanniques, amorcés depuis 1987 et suivis par une série d'accords stratégiques et de partenariats. Les points d'orgue de cette collaboration pour l'économie des Hauts-de-France ont été la mise en service du tunnel sous la Manche en 1994 et la coopération portuaire Calais-Douvres.

L'activité du bureau Hauts-de-France à Londres est centrée sur la recherche et le développement d'opportunités économiques, ainsi que sur la mise en place d'une coopération régionale bilatérale axée sur les affaires, la promotion du tourisme et le trafic Transmanche.

Ce projet s'appuie sur un partenariat avec la CCI International Hauts-de-France, Nord France Invest et Nord France Convention Bureau, permettant de bénéficier de services clé en main, tels que la recherche de financements, de nouveaux sites d'implantation, la mobilisation d'acteurs de la recherche, de l'emploi et de la formation.

Dans le bureau des Hauts-de-France, les chefs d'entreprise et les cadres travaillant à Londres ont ainsi la possibilité de découvrir les différents dispositifs mis en place par la Région pour favoriser l'implantation de grands groupes ou de start-ups, se renseigner sur les moyens de développer leurs affaires et leurs réseaux dans les Hauts-de-France.

Dans le prolongement de la campagne « *Welcome home !* » et de l'ouverture du bureau à Londres qui a suivi, l'opération #LinkLille avec pour slogan « *Let's make our links great again* », a conduit le Comité Grand Lille à réunir le 20 octobre dernier 250 acteurs économiques, associatifs et politiques des Hauts-de-France pour partir à la rencontre de leurs 250 homologues britanniques.

L'objectif est là encore de promouvoir les Hauts-de-France à travers des opérations de prospection et de réseau.

Voir les documents en annexe :

- *Les différents « scénarios » en fonction des futurs accords possibles entre le Royaume-Uni et l'UE*
- *Le cours de la livre sterling : depuis 2005 / depuis janvier 2016*
- *Chiffres import-export entre la Normandie et le Royaume-Uni*
- *Cartes des zones de pêche*
- *Chiffres du tourisme et des résidences secondaires britanniques en Normandie*

Les effets du Brexit en Normandie

Documents annexes



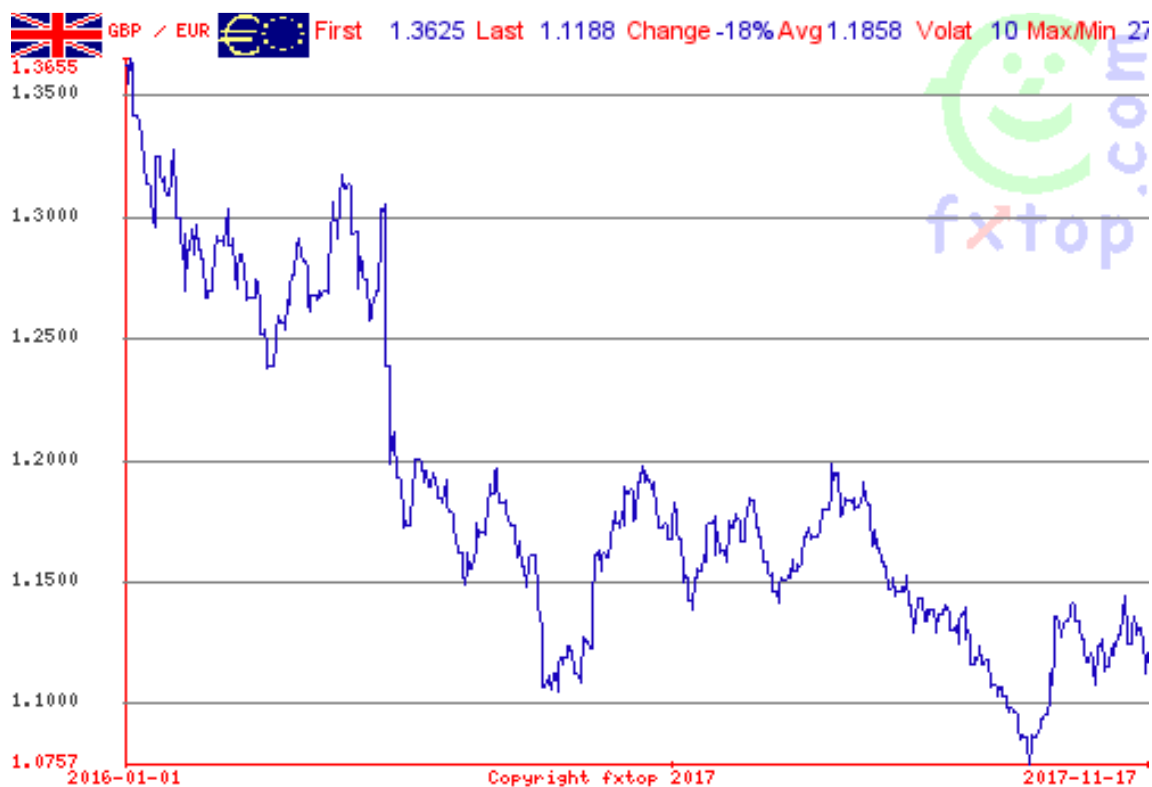
OPPORTUNITES	MENACES
<p>-développement de l'ouverture maritime normande à l'international, notamment à travers la création d'un port franc au Havre, premier port à conteneur de France</p> <p>-redéploiement vers la Normandie des parts de marché au Royaume-Uni pour l'Irlande ; développement de nouvelles routes maritimes directes, notamment avec Cherbourg</p> <p>-opportunités immobilières d'activité pour les ports normands dus à de nouveaux besoins de stockage sur le continent</p> <p>-essor des lignes maritimes normandes lié aux engorgements maritimes prévisibles au Pas-de-Calais - implantation en Normandie d'entreprises actuellement au Royaume-Uni qui souhaiteraient rester dans l'UE</p> <p>-accroissement des liens avec le Royaume-Uni à travers de nouveaux projets : Centre des relations franco-britanniques de Ouistreham, 1ères Assises de la coopération transmanche organisées par Normandie Université en juin 2018, etc.</p> <p>-redéploiement d'étudiants étrangers en Normandie</p> <p>-lancement rapide de projets pouvant encore actuellement bénéficier de fonds européens (dans la mesure où des crédits devraient rester inutilisés)</p> <p>-investissement immobilier et commercial dans la zone Livre sterling</p>	<p>-réduction prévisible des zones de pêches autorisées pouvant fortement impacter l'ensemble de la filière commerciale de pêche ; remise en cause possibles des accords de pêche actuels avec les îles anglo-normandes</p> <p>-compétitivité faussée sur le marché des produits de la mer</p> <p>-dévaluation de la livre sterling face à l'euro susceptible d'accentuer la baisse de la présence britannique en Normandie (tourisme, résidence)</p> <p>-rétablissement de barrières douanières générant des surcoûts pour les entreprises à l'import-export</p> <p>-arrêt de projets de coopération transfrontalière (relevant notamment du programme Interreg FMA) dont par exemple les projets d'interconnexion électrique entre la France et l'Angleterre</p>
FORCES	FAIBLESSES
<p>-histoire et patrimoine communs très riches entre la Normandie et le Royaume-Uni ; les liens nombreux et forts qui existent devraient perdurer</p> <p>-dynamisme des acteurs normands dans les programmes d'action communautaire 2014-2020</p> <p>-attractivité des produits normands en raison de leurs qualités gustatives et sanitaires, et par conséquent moins facilement substituables</p> <p>-grande ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche normands (671 accords signés avec 134 pays)</p> <p>-1^{ère} région énergétique de France : véritable savoir-faire dans le domaine nucléaire et volonté de développement des énergies renouvelables (éolien, hydrolien...)</p>	<p>-forte dépendance de la Normandie aux eaux britanniques pour le secteur de la pêche</p> <p>- dépendance significative des agriculteurs normands aux aides de la PAC</p> <p>-baisse progressive, au cours des 10 dernières années, de la clientèle touristique britannique, même si elle représente encore la 1^{ère} clientèle étrangère en Normandie</p> <p>-réserves foncières réduites dans les ports transmanche (pouvant poser problème en cas de rétablissement de barrières douanières)</p> <p>- restriction d'autorisation d'enseignement en anglais en France (Loi Toubon)</p>

BREXIT : 6 scénarios pour le Royaume-Uni

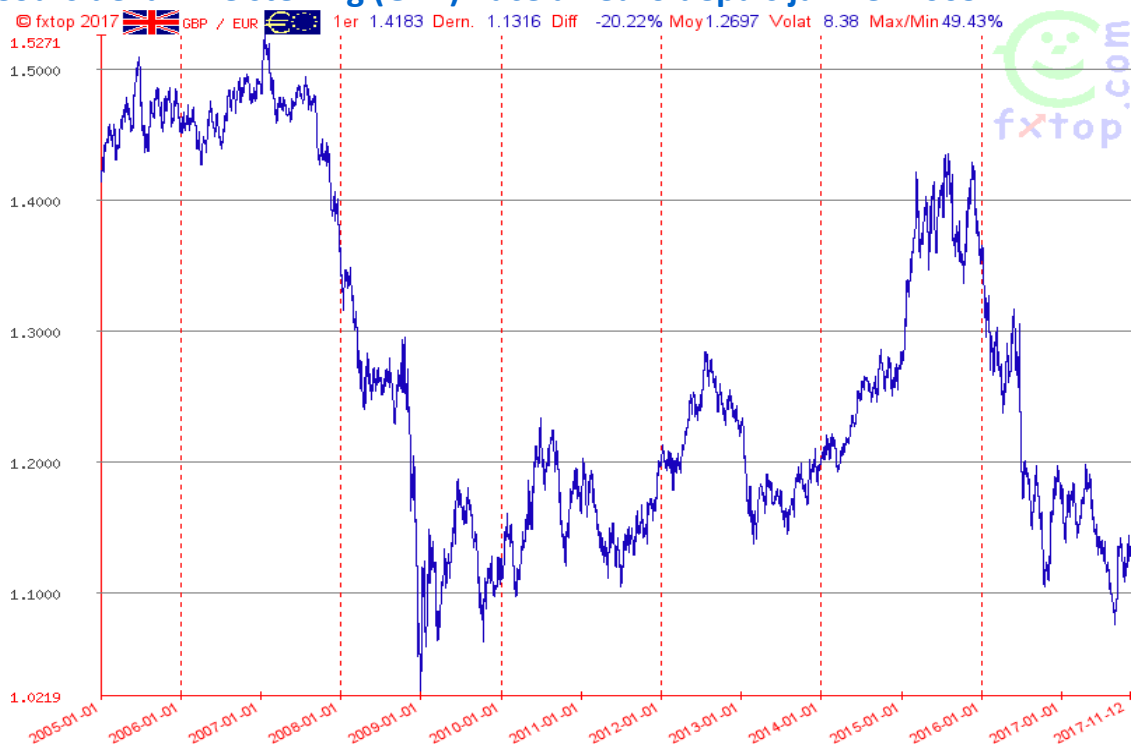
Adhésion complète à l'UE	Option exclue de fait par le vote du Brexit
<p>Adhésion à l'Espace Economique Européen (EEE) liant la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein à l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pleine intégration dans le marché unique européen pour la plupart des biens et services (à l'exception de l'agriculture et de la pêche) - pas d'union douanière avec l'UE (ce qui permet de conclure des marchés de libre-échange avec des pays tiers) - exportations sujettes à inspection des règles d'origine - respect des 4 libertés de circulation (biens, services, capitaux et personnes) - respect de lois imposées par la Cour de justice européenne - contribution au budget UE (presque aussi importante que la contribution actuelle du RU), calculée sur une base par personne <p><i>Rq : « frein d'urgence » pour limiter la libre circulation des personnes (bien que jamais utilisé); le Liechtenstein est autorisé à fixer des quotas pour les émigrés européens</i></p>
<p>Adhésion à l'Association Européenne du Libre- Echange (AELE) aux côtés de la Suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - deux séries de marchés complexes avec l'UE donnant un accès privilégié au marché unique pour les biens, à l'exclusion des biens agricoles - hors du marché unique pour la plupart des services (y compris les services financiers) - hors de l'union douanière - respect de la libre circulation des personnes - acceptation de la plupart des lois du marché unique - contribution importante au budget UE
<p>Accord identique à celui qui lie la Turquie à l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - union douanière avec l'UE pour le marché des biens non agricoles - application de tarifs extérieurs communs fixés par l'UE - pas de barrière d'origine des règles sur les exports vers l'UE - pas de contribution au budget UE - pas de libre circulation (les 4 libertés) - pas de lien avec la Cour Européenne de Justice <p><i>Rq : ce système permettrait au RU d'éviter de réinstaurer les contrôles douaniers à la frontière irlandaise Aurait en revanche pour inconvénient d'empêcher le libre-échange de biens avec des pays tiers</i></p>
<p>Marché de libre-échange exhaustif (ex : Ukraine, Canada)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'accès libre aux biens et à certains services (services financiers généralement exclus) - Contrôles douaniers et vérification des règles d'origine - Pas de libre circulation - Pas d'adoption des règles européennes - Probablement pas de lien à la CJUE
<p>Retour aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tarifs faibles sur les biens (tels que l'automobile et les produits pharmaceutiques) et plus importants sur les produits agricoles - Les services ne sont pas compris dans cet accord - Maintien des barrières non-tarifaires

Source : The Economist, The 6 flavours of Brexit, 22 juillet 2017

Cours de la livre sterling (GBP) face à l'euro depuis janvier 2016



Cours de la livre sterling (GBP) face à l'euro depuis janvier 2005



CHIFFRES DE L'ACTIVITE IMPORT-EXPORT ENTRE LA NORMANDIE ET LE ROYAUME-UNI

► *Palmarès pays sur la période 4T2016 - 3T2017*

Exportations				Importations			
Pays	millions d'euros			Pays	millions d'euros		
	valeur	%	rang antérieur*		valeur	%	rang antérieur*
Allemagne	2 818	8,7	1	Allemagne	3 187	8,4	1
Etats Unis	2 705	8,3	3	Belgique	2 830	7,5	2
Belgique	2 405	7,4	4	Arabie Séoudite	2 687	7,1	3
Italie	2 309	7,1	6	Russie	2 519	6,7	7
Royaume-Uni	2 274	7,0	2	Pays-Bas	2 366	6,3	4
Pays-Bas	2 243	6,9	5	Etats Unis	1 945	5,1	6
Chine	1 726	5,3	8	Royaume-Uni	1 861	4,9	9
Espagne	1 621	5,0	7	Chine	1 799	4,8	5
Japon	769	2,4	9	Italie	1 723	4,6	8
Pologne	683	2,1	13	Iran	1 517	4,0	20
Brésil	630	1,9	11	Espagne	1 364	3,6	10
Corée du Sud	608	1,9	17	Kazakhstan	1 224	3,2	24
Algérie	526	1,6	10	Norvège	1 219	3,2	12
Turquie	482	1,5	15	Emirats Arabes Unis	708	1,9	11
Suède	421	1,3	14	Nigéria	708	1,9	16
Autres	10 248	31,6		Autres	10 170	26,9	
Total	32 468	100		Total	37 827	100	

* période 4T2015 - 3T2016

* période 4T2015 - 3T2016



Source douanes

Normandie - 3ème trimestre 2017

page 6

Du 4^{ème} trim. 2016 au 3^{ème} trim. 2017 :

Le **Royaume-Uni** occupe pour la Normandie la **5^{ème} place à l'export**
et la **7^{ème} place à l'import**

Normandie
pays

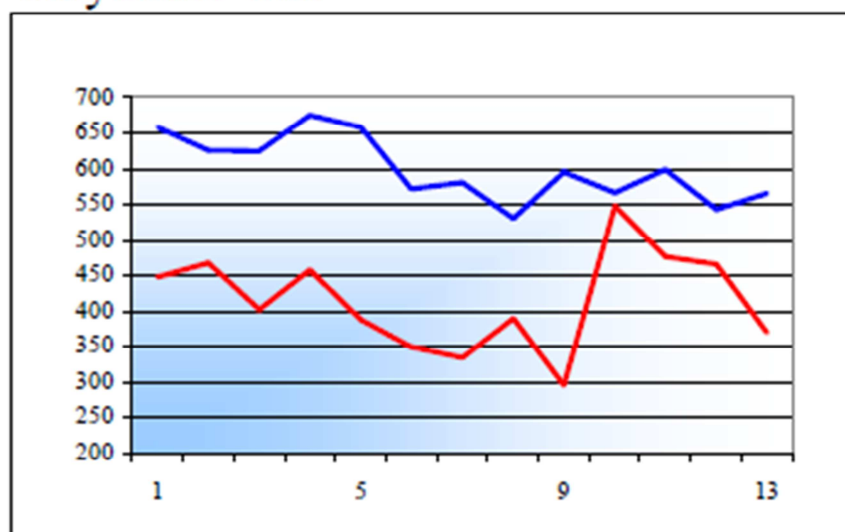
Les chiffres clé de la région

► Evolution au cours des 13 derniers trimestres

— export — import

données en millions d'euros

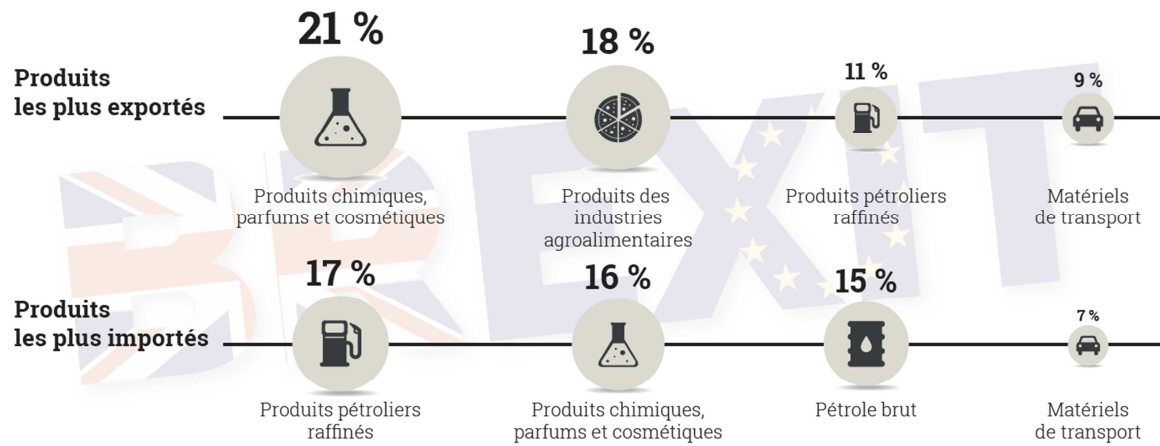
Royaume-Uni



Graphique 4

Produits échangés avec le Royaume-Uni (2015)

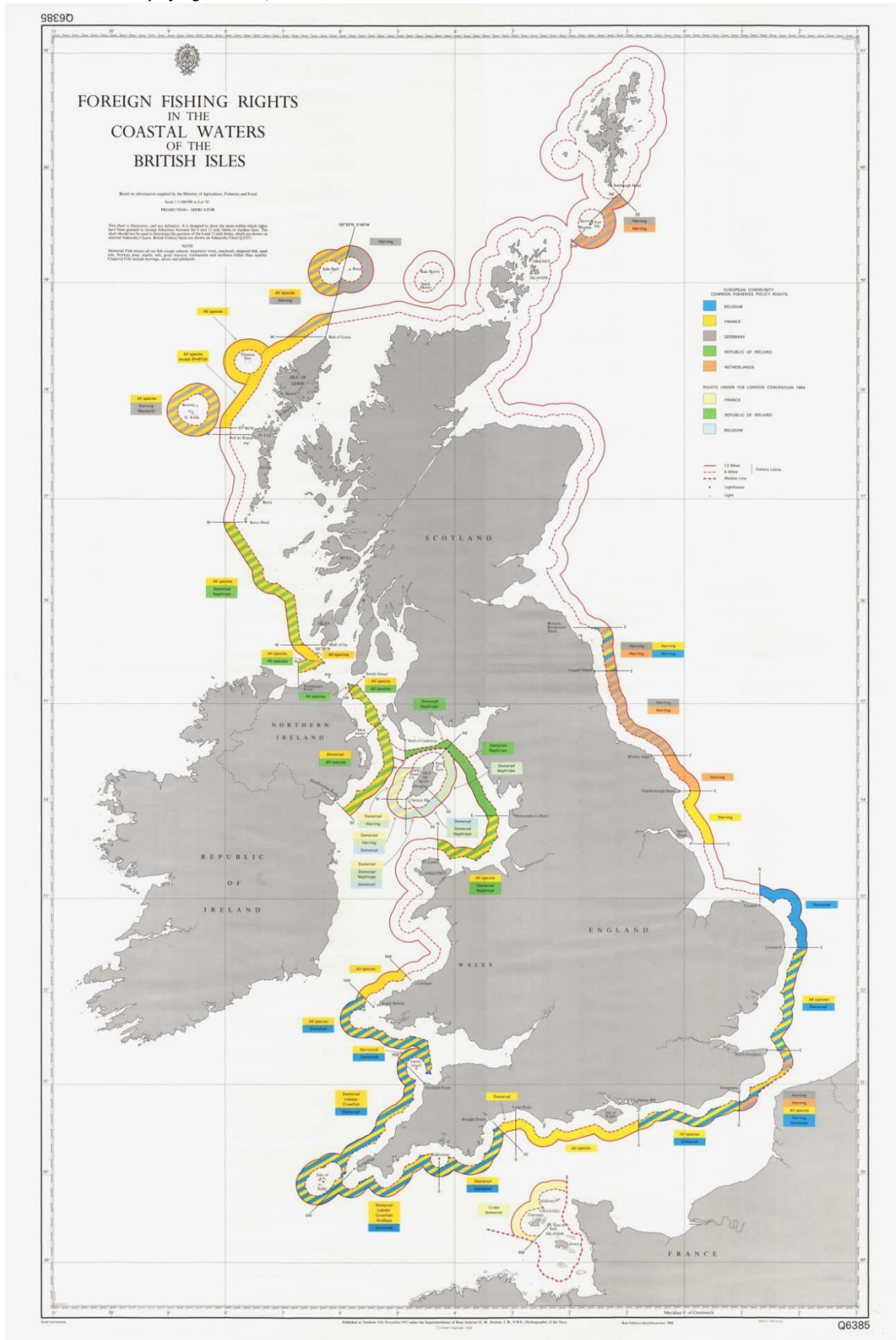
Source : Douanes. Réalisation : CCI Normandie



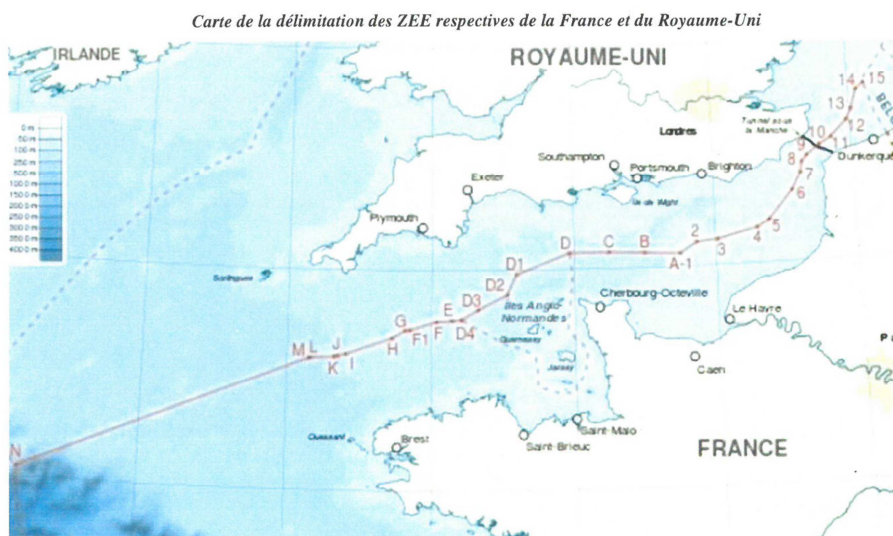
Droits de pêche internationaux au bord des côtes britanniques

En jaune : accès autorisés à la France

Source : Ministry of Agriculture, Fisheries and Food

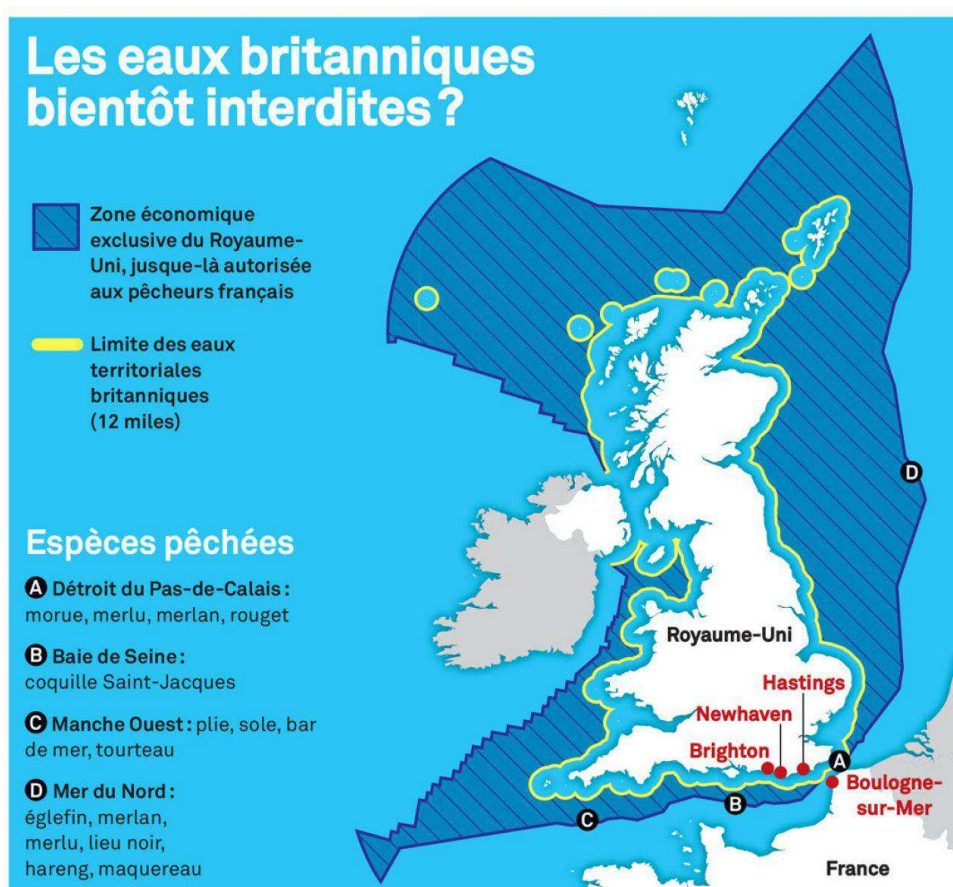


Zones économiques exclusives de la France et du Royaume-Uni



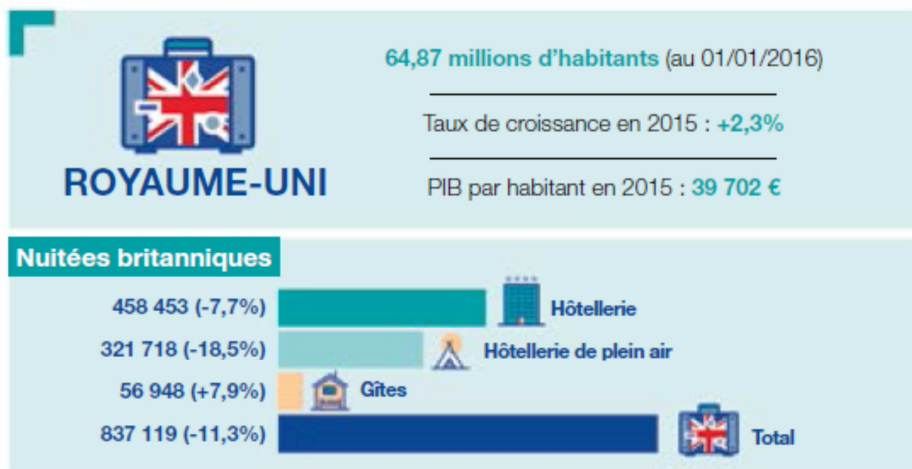
Source : Ouest France

Les espèces pêchées en fonction des zones maritimes



Source : Le Parisien

Les Britanniques : 1^{ère} clientèle internationale



837 119 nuitées en 2016
-11,3% par rapport à 2015

La fréquentation britannique dans les hôtels et les campings baisse considérablement en 2016. L'ensemble des nuitées britanniques passe sous le seuil des 850 000 nuitées pour la première fois depuis 2012.

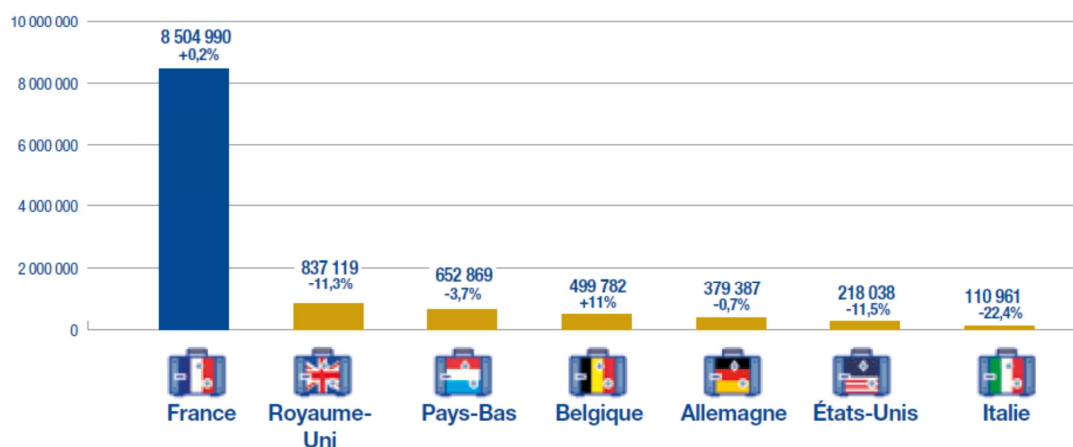
En 2016, les Britanniques réalisent 23% des nuitées étrangères totales en Normandie (-4 points par rapport à 2015). Destinations favorites des Britanniques en séjours hôteliers en Normandie (en répartition des nuitées hôtelières) :

- Vallée de la Seine : 18,0% (stable)
- Caen-Côte de Nacre : 17,3% (-0,2 point)
- Plages du Débarquement : 13,5% (-0,6 point)
- Côte Fleurie : 13,1% (-0,2 point)

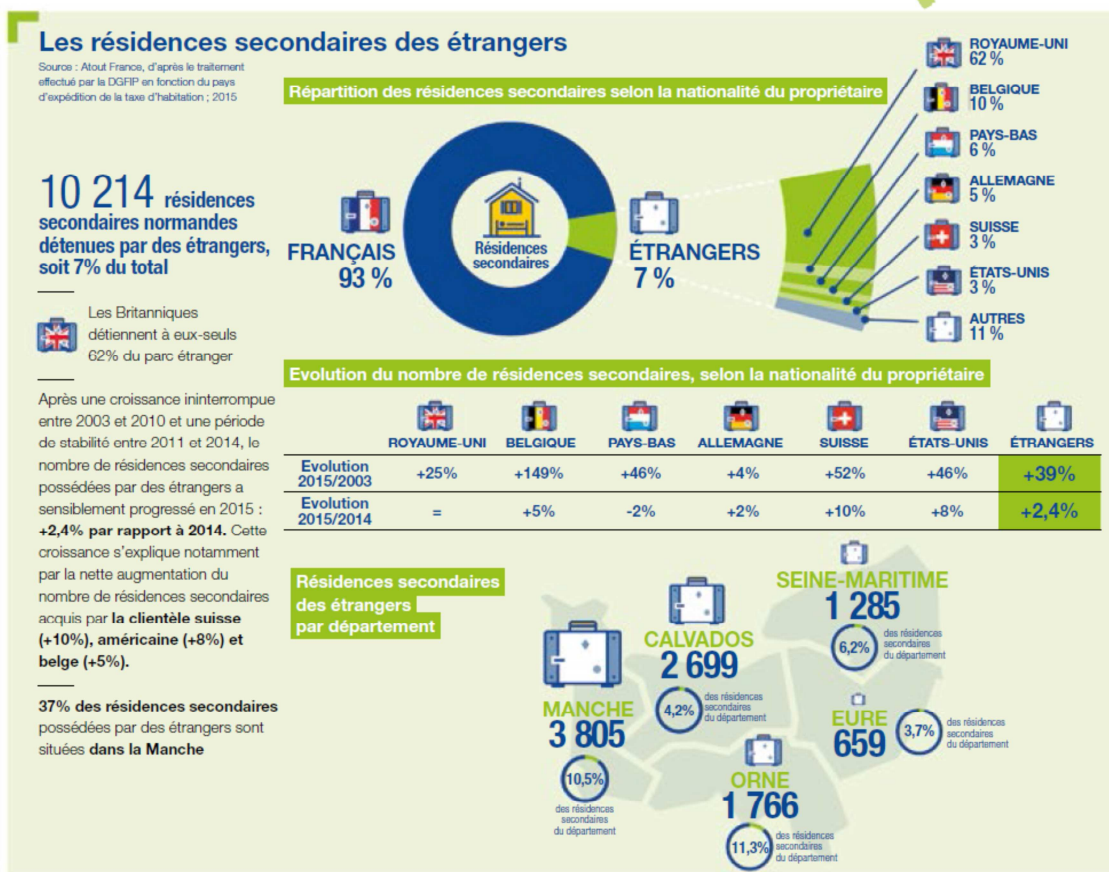
Principales clientèles dans les hébergements marchands (en nuitées)

(Base : 11 766 912 nuitées dans l'hôtellerie, les campings et les Gîtes de France)

■ FRANÇAIS
 ■ ÉTRANGERS



Les résidences secondaires en Normandie: les Britanniques détiennent 62% du parc étranger



Source : Chiffres clés 2016 du tourisme normand (édition 2017), CRT Normandie

Saisine du président de Région

Réponse du président du CESER



LE PRESIDENT

Monsieur Jean-Luc LEGER
Président du CESER de Normandie
5, rue Robert Schuman
76174 ROUEN cedex

Caen, le 3 juillet 2017

Monsieur le Président,

J'ai été très heureux de vous recevoir ainsi que les Conseillers économiques et sociaux de Normandie le 29 juin dernier à l'Abbaye aux Dames. J'apprécie particulièrement ces temps d'échanges qui sont l'occasion d'évoquer, ensemble, des thèmes majeurs pour l'avenir de notre région. C'est pourquoi je souhaite saisir le CESER sur les deux sujets suivants :

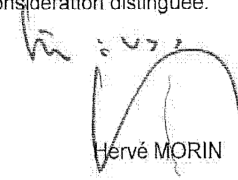
Tout d'abord, ainsi que nous l'avons souligné ensemble, le *Brexit* nous offre une opportunité unique d'attirer des établissements d'enseignement supérieur qui peuvent avoir besoin d'être présents sur un territoire de l'Union européenne.

Je vous confirme donc par la présente ma demande afin qu'une délégation du CESER puisse se rendre en Grande Bretagne pour étudier lesquels de ces établissements pourraient être ciblés par une démarche visant à les convaincre de s'implanter, avec succès, en Normandie.

Je souhaiterais par ailleurs que le CESER puisse éclairer la Région, dès cet automne, sur les nécessaires ajustements à apporter aux axes stratégiques des Contrats de plan Etat-Région (CPER concernant l'ex Basse-Normandie, l'ex Haute-Normandie et la Vallée de Seine), dans le cadre de leur révision annoncée par le gouvernement.

Les services régionaux et moi-même nous tenons à votre disposition pour vous accompagner sur ces deux sujets auxquels j'attache une grande importance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Hervé MORIN

Monsieur le Président,

En réponse au courrier que vous m'avez adressé le 3 juillet dernier, qui comportait deux sujets de saisine –l'un autour du Brexit et l'autre autour des Contrats de Plan Etat-Région– j'ai l'honneur de vous apporter les éléments que nous avons recueillis sur le premier.

En misant que le contexte du Brexit pouvait offrir une opportunité unique d'attirer des établissements d'enseignement supérieur britanniques dans d'autres territoires de l'Union européenne, vous avez exprimé le souhait que le CESER apporte un éclairage sur les établissements qu'il convenait de cibler, à l'aide d'une démarche visant à les convaincre de s'implanter avec succès en Normandie.

Dans un contexte où le CESER de Normandie s'était déjà engagé, en lien avec les autres CESER de l'Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine), à conduire une étude courte et synthétique sur les effets du Brexit autour d'un certain nombre de thématiques données, nous avons pu naturellement ajouter un volet dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche, afin de vous communiquer des éléments de réponse.

Je tiens préalablement à préciser que l'étude, conduite lors de la poursuite au sommet des négociations complexes et sans aucune issue encore à ce jour, autour de la question du Brexit, a généré beaucoup de prudence chez l'ensemble des personnes qui se sont exprimées, que ce soit au sein du CESER ou à l'externe. Le maître-mot des échanges a sans conteste été l'incertitude.

Je tiens également à préciser d'emblée que les personnes auditées et consultées dans le cadre de cette étude **n'ont pas identifié, à ce jour, de véritables opportunités d'implanter des établissements d'enseignement supérieur britanniques en Normandie, mais elles ont jugé possible des incursions dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment dans le secteur de la recherche.**

La situation vue du Royaume-Uni

Au sein du Royaume-Uni, les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont probablement ceux qui déplorent le plus la décision du Brexit. L'enseignement supérieur et la recherche sont effectivement devenus des secteurs internationaux par excellence. La preuve en est que la part des recherches scientifiques nationales au Royaume-Uni, qui était de l'ordre de 90% au début des années 1980, en représente moins de la moitié aujourd'hui. Alors que le pays est un contributeur net du budget de l'UE, il faut savoir qu'il en est largement bénéficiaire en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Dans certaines universités britanniques, les fonds européens représentent jusqu'à 15% de leurs recettes. De même, de nombreux laboratoires et salles de conférences ont été financés avec l'aide de l'UE. Les financements européens apparaissent d'autant plus vitaux dans un pays où le budget de la recherche est inférieur aux moyennes observées dans d'autres pays. Le programme européen Horizon 2020, qui finance des projets de recherche de haut niveau, a représenté à lui seul une aide de 7 milliards d'euros pour le Royaume-Uni au cours des 7 dernières années ; s'y ajoutent de nombreuses autres aides sur divers fonds structurels.

Derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni est le deuxième pays au monde en matière d'accueil d'étudiants étrangers. Les étudiants européens qui y paient actuellement les mêmes frais d'inscription que les Britanniques pourraient ne plus avoir les moyens de s'y rendre lorsque le Royaume-Uni aura quitté l'Europe. Représentant environ 5% du corps étudiant des universités britanniques (ce pourcentage est beaucoup plus élevé à Londres), ils sont appréciés pour leur excellent niveau.

Une large ouverture internationale, dans laquelle le Royaume-Uni occupe une place importante

L'ouverture internationale des universités normandes et leur capacité à rayonner en dehors de leur frontière ne fait pas de doute puisqu'elle fait l'objet de 671 accords de convention signés avec 134 pays différents et que les étudiants étrangers accueillis proviennent de 132 nations différentes. Dans ce vaste champ ouvert à l'international, le Royaume-Uni constitue une zone géographique prioritaire pour Normandie Université fondée sur des liens privilégiés, tant pour des raisons de proximité géographique qu'historiques.

Un projet d'Assises de la coopération transmanche

Cette relation étroite conduit à un projet d'organisation d'Assises de la coopération transmanche, actuellement en cours de réflexion, programmées en juin 2018. Il est prévu qu'elles comprennent 3 volets : recherche, politique (en lien avec les collectivités) et économie.

Des différences néanmoins marquées entre les milieux universitaires français et britannique

En dépit des très bonnes relations entretenues avec les universités outre-Manche, il existe des différences nettes entre nos deux pays qui ne facilitent pas toujours les partenariats et qui rendent plus complexes voire improbables l'éventualité d'une implantation d'un établissement britannique en Normandie. Cette difficulté est exprimée pour plusieurs raisons :

- les modes de fonctionnement du milieu universitaire britannique sont globalement très éloignés de ce qui est pratiqué en France ; il convient de noter, par exemple, que **l'enseignement supérieur et la recherche sont des domaines intrinsèquement liés au Royaume-Uni** contrairement à ce que l'on observe en France
- les cursus universitaires relèvent véritablement d'un « business » au Royaume-Uni et appartiennent à un monde concurrentiel très dépendant de subsides privées ; **les frais d'études y sont beaucoup plus élevés qu'en France**. En outre et à titre d'illustration, il a été précisé que la plupart des accords bilatéraux qui existaient entre l'université du Havre et des universités britanniques ont été dénoncés -avant même l'annonce du Brexit ; le paiement de droits d'inscription doubles pour les étudiants hors programme Erasmus -dans leur université d'origine et dans l'université d'accueil- affaiblissait la portée de ces accords.
- la **loi Toubon de 1994** implique en France des **restrictions sur l'enseignement en langue étrangère**. Les établissements privés, qui ne perçoivent pas d'aides de l'Etat, se permettent de s'affranchir de cette contrainte. Geneviève FIORASO, qui avait tenté d'assouplir la loi Toubon en tant que ministre de l'Enseignement supérieur en 2013, n'avait d'ailleurs pas manqué à ce sujet de dénoncer une « formidable

- hypocrisie » puisque les grandes écoles françaises contrevenaient à la loi et créaient des inégalités avec les universités
- les **étudiants britanniques apprennent peu les langues étrangères et privilégient les destinations anglophones** quand ils décident de poursuivre leurs études à l'étranger. Ceci explique que 3 fois moins d'étudiants britanniques choisissent de faire leurs études en France que l'inverse (4.000 étudiants britanniques en France contre 12.000 étudiants français au Royaume-Uni)
 - les Britanniques sont particulièrement fiers de leur système universitaire auréolé d'une image d'excellence, principalement véhiculée par Oxford et Cambridge. Contrairement à ce qui est fait en France, **les efforts de communication sur les établissements d'enseignement supérieur sont très importants au Royaume-Uni** (notamment en Angleterre). Ces opérations sont payantes puisqu'elles attirent de très nombreux étudiants étrangers, au premier rang desquels figurent les Asiatiques. L'usage de l'anglais, première langue véhiculaire au monde, contribue pleinement à ce succès

La mobilité étudiante

Les chiffres de la mobilité étudiante normande, en cours de collecte pour la période 2014-2017, devraient faire figurer la Chine au premier rang de la mobilité entrante dans nos universités. Au titre de la mobilité sortante, on sait que le Royaume-Uni occupe une bonne place pour les **plus de 600 étudiants normands qui ont bénéficié du programme Erasmus + en 2016**.

Face à un Royaume-Uni devenant moins facilement accessible aux étrangers, il est espéré un redéploiement géographique d'étudiants qui pourrait bénéficier à la France et à la Normandie, si l'on s'en donne les moyens. Force est de constater aujourd'hui un déséquilibre dans les échanges d'étudiants opérés entre la Normandie et le Royaume-Uni. D'une manière générale, les universités outre-Manche ont en effet tendance à accueillir les très bons étudiants normands ; à l'inverse, il est observé que les universités normandes sont moins bien loties. Il y aurait grand intérêt à mettre en place un dispositif d'aides significatives en direction des doctorants, sur une période de 3 à 5 ans, propre à donner une visibilité au service de plus d'attractivité et d'efficacité dans les échanges d'étudiants. Le constat de dispositifs trop parcimonieux et ne s'inscrivant pas suffisamment dans la durée n'est toutefois certes pas nouveau.

Le programme Erasmus + bénéficie également aux enseignants

Lorsque l'on évoque le programme ERASMUS+, on pense immédiatement à la mobilité des étudiants.

Ce que l'on ignore souvent, c'est qu'il permet également de développer la mobilité des enseignants-chercheurs à l'international.

Ainsi, des financements ont été récemment obtenus afin de permettre à une quinzaine de chercheurs (dont des Britanniques) de venir dispenser des cours dans nos universités normandes.

On constate, en conclusion, que l'opportunité de voir s'implanter des établissements d'enseignement supérieur britanniques en Normandie n'est pas une question qui va de soi

même si elle peut s'envisager à travers le dialogue, un travail de conviction, autour d'un cursus spécifique.

La recherche : un secteur porteur d'affirmation et de développement de nos partenariats

Le secteur de la recherche a été clairement pointé comme le plus porteur pour développer nos liens et partenariats universitaires avec nos voisins d'outre-Manche.

En effet, on sait que le Royaume-Uni se caractérise par la qualité de sa recherche où elle représente un véritable domaine d'excellence et occupe, à ce titre, une des toutes premières places au monde. En termes de co-publications, il convient de souligner que le Royaume-Uni est le 2^{ème} partenaire de la France (après l'Allemagne) dans l'Espace Européen de Recherche. Environ 54% des co-publications franco-britanniques sont produites par des unités de recherche affiliées au CNRS.

Le financement des universités britanniques étant très dépendant de ressources extérieures, des efforts considérables et particulièrement efficaces sont déployés en vue de capter les subsides nécessaires à leur fonctionnement.

Le dynamisme des partenariats et le poids des financements européens

Dans le seul cadre des projets **INTERREG IV (2007-2013)**, les laboratoires de l'université de Caen Normandie ont contribué à la préparation de 44 projets ; 7 d'entre eux ont finalement été abandonnés tandis que 22 projets ont été acceptés. Ceci équivaut à un **taux de succès moyen de 59,5 %** (50 % en tant que chef de file, 57,6 % en tant que partenaire et 100 % en tant que partenaire associé). Le **total des subventions FEDER perçues par UNICAEN pour ces projets a été de 4.378.413,04 €.**

S'ajoutent, bien que beaucoup plus modestement, d'autres projets bénéficiant du programme de recherche Horizon 2020 au cours des dernières années.

De manière générale, il convient de souligner que le **début de programmation 2014-2020 est marqué par le dynamisme des acteurs normands**¹⁰ puisque, depuis le début 2014, pas moins de 754 projets européens –tous secteurs confondus– impliquant une grande variété d'acteurs et mobilisant un large éventail de programmes européens ont été déposés.

Dans le cadre d'Interreg, les projets conduits avec le Royaume-Uni impliquent nos trois universités normandes de même qu'un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur (ENSI Caen, Neoma Business school...) aux côtés d'université situées dans le sud de l'Angleterre (Southampton, Portsmouth, Southampton, Plymouth...).

Les domaines de prédilection des projets de coopération menés jusqu'alors sont les suivants :

- Chimie (ex : projet *A-I Chem Channel* en matière de chimie moléculaire)
- Biologie
- Ecosystème aquatique
- Eolien offshore

¹⁰ Voir en annexe la liste des projets en cours ayant bénéficié d'un financement sur le programme Interreg France (Manche) Angleterre, impliquant la Normandie et le Royaume-Uni

- Recherche documentaire (ex : projet *DocExplore* entre les Université de Rouen et du Kent, autour de la cathédrale de Canterbury)

Les risques exprimés

Dans ce contexte, la principale menace qui pèse sur le monde universitaire est sans surprise la fin probable des financements issus des programmes européens Interreg FMA et Horizon 2020 qui généraient incontestablement un effet incitatif sur les coopérations entre la Normandie et le Royaume-Uni. Le départ des Britanniques est d'autant plus regretté que leurs capacité de lobbying pour monter des projets et capter des financements sont unanimement reconnues.

Il est souligné par ailleurs qu'en perdant l'accès aux fonds européens, le Royaume-Uni pourrait s'affranchir de la contrainte d'intégrer des régions actuellement imposées par les programmes européens mobilisés (tout particulièrement Interreg FMA), ce qui aurait pour effet d'élargir la palette des partenariats possibles sur l'ensemble du territoire français et international.

Des risques semblant toutefois mesurés

Ces craintes se trouvent toutefois nuancées par une volonté de se resserrer autour de projets ciblés et structurants, a priori susceptibles d'attirer d'autres fonds nécessaires à leur réalisation. De même, il est souligné que les collaborations engagées avec les enseignants-chercheurs britanniques sont généralement fondées sur des relations interpersonnelles qui ont toutes les chances de résister au Brexit.

Il convient de souligner que la direction de l'École de Management de Normandie a exprimé vouloir prendre le contrepied de la menace qui pèse sur les financements européens en envisageant de relancer rapidement des projets pouvant bénéficier de fonds Interreg, dans la mesure où des crédits devraient rester inutilisés. Implantée à Oxford et plus récemment à Dublin –en dehors toutefois de partenariats bâtis avec les universités sur place– l'école ne devrait pas pâtir du Brexit.

La direction de Neoma Business school estime quant à elle que « l'effet Brexit » concernerait plutôt les professeurs. Des enseignants seniors d'une part qui, craignant la suppression des dotations européennes pour la recherche, chercheraient à quitter l'Angleterre pour rejoindre d'autres écoles européennes. De jeunes professeurs, d'autre part, qui visaient l'Angleterre ou les Etats-Unis mais qui, refroidis par l'actualité et le contexte géopolitique, préfèrent se rabattre vers l'Europe et notamment vers la France.

Par ailleurs, « l'effet Trump » pourrait concerner davantage un nombre grandissant d'étudiants internationaux qui se détournent des universités américaines pour se tourner vers de grandes écoles françaises qui attirent de plus en plus.

Dans tous les cas, il est pointé que la question de la rémunération est primordiale si l'on souhaite accroître l'attractivité de nos universités auprès des enseignants-chercheurs étrangers.

Les constats et préconisations du CESER

Un certain nombre de constats et de préconisations concrètes visant à maintenir et développer les liens avec le monde universitaire britannique ont été exprimés par les personnes auditées.

La recherche, en tant que fer de lance

- Il est **fortement conseillé de donner préférence à la recherche**, à travers la **sélection de projets d'excellence dans quelques secteurs donnés** (tels la chimie, les savoir-faire agricoles, le secteur portuaire et la logistique, l'énergie nucléaire et hydrolienne...), plutôt qu'à l'enseignement (coûteux et très concurrentiel au Royaume-Uni)
- Un **partenariat entre une université britannique et une école d'ingénieurs ou de commerce ou encore un laboratoire scientifique** paraît plus réalisable qu'un partenariat d'université à université, tant les différences sont criantes dans les modes de fonctionnement et le degré d'exigence de nos universités respectives

Privilégier une approche pragmatique, conforme à l'esprit britannique

- Le développement, dans tous les cas, de **projets émanant d'éléments existants et structurants**, en donnant du temps à la concertation et en **privilégiant des actions ciblées**, à travers la création, par exemple, de clusters de chercheurs
- Le **développement de « summer schools »** permettant la découverte de la culture et du patrimoine normands ainsi que la découverte de l'entreprise, par exemple. Ce projet pourrait constituer une première étape et conduire à la mise en place de Masters spécifiques. **Il est pointé que les Britanniques sont très pragmatiques et qu'il est important de procéder par étapes, de manière concrète et ciblée, prenant pleinement en compte leurs intérêts et leurs souhaits.** L'idée de créer un campus franco-britannique, si séduisante soit-elle, ne pourrait se réaliser qu'au terme de plusieurs étapes de partenariat réussies.
- Le **développement de stages en entreprises**, de part et d'autre de la Manche, notamment dans le domaine de l'industrie

La création d'un campus international

- **La création d'une sorte de « campus international »** dédié à l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers où les Britanniques auraient toute leur place (à noter, dans le même ordre d'idée, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt par l'Université Paris-Seine en février 2017 proposant de réserver à des universités britanniques des installations et des services d'exception, au sein du futur Campus International de Cergy-Pontoise).

Enfin, **une internationalisation de l'offre de formation, avec davantage de cours dispensés en anglais**, est légitimement souhaitée par Normandie Université.

J'espère, Monsieur le président, que ces quelques éléments d'observation et de préconisation du CESER vous apporteront un éclairage utile sur l'objet de votre saisine.

Je vous invite naturellement à réinterroger le CESER sur tous les points qui vous sembleraient mériter un éclaircissement ou un complément d'information.

Je vous prie, monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du CESER de Normandie
Jean-Luc Léger